

— N° 28. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 30 AOUT 1870.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1871.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 24 juin 1869 a fixé à la somme de fr. 40,521,160 »
le Budget des Travaux publics pour l'exercice 1870.

Le projet de Budget pour l'exercice 1871 s'élève à la
somme de 38,415,546 »

et présente, par conséquent, une diminution de fr. 1,905,614 »
comparativement à celui de l'exercice précédent.

Les services dont les allocations ont subi des modifications sont les suivants :

	Augmentation.	Diminution.	
Administration centrale fr.	»	27,800	»
Ponts et chaussées.	44,286	»	»
Chemins de fer, postes et télégraphes . .	»	1,922,100.	»
	44,286	1,949,900	»
AUGMENTATION. fr.		44,286	»
RESTE DIMINUTION. fr.		1,905,614	»

Les développements qui accompagnent le tableau annexé à la loi du Budget font ressortir les différences d'allocations par catégories de dépenses.

Il reste à en faire connaître les motifs.

CHAPITRE I^{er}. — ADMINISTRATION CENTRALE.ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Diminution 32,600 francs.

La diminution de 32,600 francs que présente cet article s'applique entièrement à l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes.

La part affectée au personnel de cette administration dans le
crédit total était, pour l'exercice 1870, de fr. 462,225 »
Il n'est demandé pour 1871 que 429,625 »

Soit une diminution de fr. 32,600 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette diminution de dépense n'est qu'apparente; pour rétablir les faits dans leur réalité, il faut tenir compte d'une somme de fr. 46,600 » transférée à l'art. 69 et représentant le traitement d'un chef de bureau, de deux vérificateurs et de vingt commis qui sont passés à la direction des postes à raison de ce que certains travaux de statistique et de contrôle qui incombait au personnel de l'administration centrale sont actuellement dévolus à cette direction.

Il y a donc réellement une augmentation de fr. 14,000 » destinée à couvrir la moitié environ d'une dépense de 26,600 francs à résulter de l'admission de quatorze commis et de la transformation d'un emploi de commis en emploi de vérificateur. Ces extensions de cadre se justifient tant par la nécessité d'exercer un contrôle plus efficace et plus approfondi sur certaines opérations du chemin de fer, que par le développement graduel que prennent tous les services actifs placés sous la surveillance de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes.

Le complément de la dépense, soit fr. 12,600 » peut, sans inconvénient, être reporté au Budget de 1872, attendu que la plupart des nouveaux agents débiteront comme surnuméraires, et qu'il ne sera d'abord alloué aux autres que le *minimum* du traitement affecté à leur grade.

ART. 5. — *Frais de route et de séjour.*

Augmentation : 4,800 francs.

Depuis un grand nombre d'années le crédit destiné à rembourser les frais de route et de séjour des fonctionnaires de l'administration centrale est resté invariablement fixé au chiffre de 53,200 francs, malgré, notamment, l'extension des relations de service entre l'administration des chemins de fer belges et celles des chemins de fer de l'étranger. Aussi cette allocation n'est-elle plus en rapport, depuis plusieurs années, avec les besoins nouveaux; et il a fallu solliciter des crédits supplémentaires pour couvrir les insuffisances constatées à la clôture de chaque exercice, parce que l'accomplissement de missions jugées indispensables ne peut évidemment pas être subordonné à la situation du crédit destiné à en payer les frais. C'est pour sortir de cette situation irrégulière qu'une augmentation de 4,800 francs est sollicitée.

CHAPITRE II. — PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.

1^{re} SECTION. — PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 7. — *Routes.*

La somme demandée pour le service des routes est de 3,209,080 francs. Cette somme, égale à celle qui a été votée pour l'exercice 1870, se subdivise comme suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

<i>A.</i> Entretien ordinaire des routes en 1871 et entretien de nouvelles sections fr.	2,009,080 »
<i>B.</i> Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de plans d'alignement. Travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages. fr.	400,000 »
<i>C.</i> Travaux de construction et de rectification de routes et allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations des chemins de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières	800,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>3,209,080 »</u>

A. — Entretien ordinaire.

Ainsi que l'observation vient d'en être faite, le crédit de 2,009,080 francs est le même que celui qui a été voté pour l'exercice 1870. On n'a pas cru devoir le modifier parce que les baux d'entretien de toutes les routes de l'État expirant le 30 avril 1871, et devant être renouvelés pour cette époque, ce n'est que d'après les résultats des adjudications à intervenir qu'il sera possible d'établir exactement le montant des dépenses auxquelles il y aura lieu de pourvoir.

Les crédits repris sous les litt. *B* et *C* étant la reproduction de ceux qui figurent au Budget depuis 1865, on croit pouvoir se référer aux explications qui ont été fournies antérieurement.

ART. 8. — *Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes.*

Somme demandée. fr.	41,000 »
— votée en 1870	41,000 »

Ce crédit est destiné à l'exécution de plantations nouvelles et au renouvellement des anciennes.

2^{me} SECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

ART. 9. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État. — Travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.*

Somme demandée. fr.	250,000 »
Allocation de 1870	200,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . fr.	<u>50,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Depuis plusieurs années, l'allocation affectée aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments civils est insuffisante. Aussi a-t-on été obligé de demander tous les ans des crédits supplémentaires à la Législature pour faire face à tous les besoins de ce service.

Au moyen de la somme précitée de 250,000 francs, on espère pouvoir se dispenser de solliciter à l'avenir de semblables crédits.

D'après ce qui a été convenu avec le Département des Finances, celui des Travaux publics doit pourvoir à l'entretien des bâtiments déjà acquis, au nombre de cinq, et de ceux à acquérir dans les chefs-lieux des provinces, pour le service de l'administration des contributions directes, douanes et accises.

ART. 10. — *Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées; au palais de Tervueren; à l'hôtel du Gouvernement provincial à Bruxelles; à l'intérieur de divers hôtels ministériels, situés rue de la Loi; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale, y compris le renouvellement des vases et lions; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 195,000 francs.

Ce chiffre se subdivise ainsi qu'il suit :

A. — *Musées.*

Somme demandée : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux extraordinaires d'amélioration que réclament lesdits bâtiments.

B. — *Palais de Tervueren.*

Crédit demandé : 20,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour continuer la reconstruction des murs de clôture du susdit domaine.

C. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Bruxelles.*

Somme demandée : 20,000 francs.

Ce crédit est sollicité pour permettre de continuer les travaux de restauration tant dudit hôtel que des bureaux, qui se trouvent en très-mauvais état.

[N° 28.]

(6)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

D. — *Travaux de restauration à l'intérieur de divers hôtels ministériels, situés rue de la Loi.*

Crédit demandé : 40,000 francs.

Ce crédit est destiné à poursuivre les travaux extraordinaires d'amélioration que réclament les bâtiments en question, ainsi que les bureaux.

E. — *Palais de la rue Ducale, ancien hôtel d'Assche et mur orné le long du jardin du Palais royal, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 85,000 francs.

Au moyen de cette somme, on pourra continuer les travaux de restauration et de reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, qui se trouve en très-mauvais état, et achever la reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du susdit palais, ainsi que le nouveau mur orné le long du jardin du palais royal.

5^{me} SECTION. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.

Avant de fournir la justification des allocations, il paraît utile d'indiquer, comme on l'a fait précédemment, pour chacun des services compris dans cette section, ainsi que dans la suivante, les différences que présentent les crédits demandés avec ceux qui sont alloués pour l'exercice 1870.

Le tableau suivant contient, à cet égard, toutes les indications désirables.

(7)

[N° 28.]

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TABLEAU

*indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour l'exercice
1871 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1870.*



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Tableau indiquant les différences que présentent les crédits demandés pour

DÉSIGNATION DES SERVICES.

CANAUX ET RIVIÈRES.

Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg	fr.
Ourthe	
Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé	
— de Maestricht à Bois-le-Duc	
— de jonction de la Meuse à l'Escaut	
— d'embranchement vers le camp de Beverloo	
— — vers Hasselt	
— — vers Turnhout	
— de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	
Sambre canalisée	
Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	
Escaut	
Canal de Mons à Condé	
— de Pommerœul à Antoing	
Lys	
Canal de dérivation de la Lys	
— de Roulers à la Lys	
— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand	
— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	
— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, à la frontière de France, et canal d'écoulement dit : <i>de Langheed</i>	
— de Gand à Terneuzen	
— de Selzaete à la mer du Nord	
Canaux le Moervaert et la Zuidleede	
Dendre	
Rupel	
Senne	
Dyle et Demer	
Petite Nèthe canalisée	
Grande Nèthe	
Yser	
Plantations	
Bacs et bateaux de passage	
	TOTAUX fr.

PORTS ET CÔTES.

Port d'Ostende	
— de Nieuport	
— de refuge de Blankenberghe	
Côtes	
Phares et fanaux	
	TOTAUX fr.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

l'exercice 1871 avec ceux qui ont été alloués pour l'exercice 1870.

DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1871.							
ENTRETIEN ORDINAIRE.		ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE.		TRAVAUX D'AMÉLIORATION.		RÉSULTAT FINAL.	
Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.	Augmentation.	Diminution.
	17,000 "	"	5,000 "	"	2,500 "	"	22,500 "
	"	"	5,500 "	5,500 "	"	"	"
2,200 "	"	2,000 "	"	"	1,800 "	2,400 "	"
"	"	"	6,000 "	12,000 "	"	6,000 "	"
2,000 "	"	"	55,000 "	"	4,500 "	"	55,500 "
"	500 "	"	"	"	"	"	500 "
"	4,700 "	14,000 "	"	1,000 "	"	10,500 "	"
"	1,000 "	"	"	"	5,600 "	"	6,600 "
"	1,000 "	"	"	"	"	"	1,000 "
400 "	"	"	40,000 "	"	"	"	59,600 "
10,000 "	"	14,000 "	"	5,100 "	"	29,100 "	"
5,500 "	"	"	15,200 "	"	800 "	"	10,500 "
"	500 "	12,600 "	"	"	46,500 "	"	54,400 "
"	"	"	2,600 "	"	27,000 "	"	29,000 "
"	"	146,000 "	"	"	1,600 "	144,400 "	"
"	"	1,100 "	"	8,500 "	"	9,600 "	"
10,000 "	"	"	"	"	"	10,000 "	"
"	1,600 "	17,000 "	"	1,200 "	"	16,600 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	1,000 "	"	"	1,000 "	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
4,050 "	"	5,000 "	"	50,000 "	"	59,050 "	"
700 "	"	"	700 "	"	"	"	"
"	1,700 "	"	4,500 "	"	"	"	6,200 "
"	500 "	"	"	"	"	"	500 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	20,000 "	"	"	"	20,000 "
"	"	"	140,000 "	"	"	"	140,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"
500 "	"	"	1,500 "	25,000 "	"	24,000 "	"
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	"	"	"	"	"
55,550 "	29,500 "	211,700 "	268,000 "	87,500 "	90,100 "	291,450 "	546,700 "
Diminution. . . . fr.						55,250 "	
10,050 "	"	25,000 "	"	50,000 "	"	85,050 "	"
5,000 "	"	"	600 "	"	"	4,400 "	"
"	"	"	5,000 "	"	"	"	5,000 "
"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	4,500 "	"	15,000 "	"	19,500 "
15,050 "	"	25,000 "	10,100 "	50,000 "	15,000 "	89,450 "	24,500 "
Augmentation. . . . fr.						64,950 "	

NOTE PRELIMINAIRE.

Il résulte de ce tableau que, comparés aux allocations accordées pour l'exercice 1870, les crédits proposés au Budget de 1871 présentent :

A. (<i>Canaux et rivières.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de	fr. 5,850 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une diminution de	59,400 »
	<hr/>
Soit, sur l'ensemble, une diminution de	fr. 53,250 »
B. (<i>Ports et côtes.</i>) Pour les travaux d'entretien ordinaire, une augmentation de	fr. 15,050 »
Pour les travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration, une augmentation de	49,900 »
	<hr/>
Soit, sur l'ensemble, une augmentation de	64,950 »
Les crédits des 3 ^{me} et 4 ^{me} sections se balancent donc par une augmentation de	fr. 9,700 »
	<hr/>

Mais il est à remarquer que la 3^{me} section comprend un nouveau service qui ne figurait pas aux Budgets précédents: c'est celui des embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles, dont le rachat par l'État a été approuvé par la loi du 30 juin 1869. Ce service et celui du canal de Charleroi à Bruxelles sont réunis, dans le projet de Budget de 1871, sous une même rubrique. Le montant total des crédits pétitionnés sous cette rubrique dépasse de 29,400 francs celui des allocations affectées, par le Budget de 1870, au service du canal de Charleroi à Bruxelles seul. Cette augmentation est supérieure de 19,400 francs à celle de 9,700 francs que comporte l'ensemble des allocations proposées aux 3^{me} et 4^{me} sections. Ces deux sections présenteraient, en conséquence, une diminution au lieu d'une augmentation, sans la nécessité d'y pétitionner des fonds pour le nouveau service dont il vient d'être parlé.

ART. 11. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.*

Somme demandée : 1,409,050 francs.

Cette allocation est inférieure de 52,450 francs au crédit alloué, pour le même objet, au Budget de l'exercice 1870.

La répartition en figure ci-après.

Conformément aux précédents, on se dispense d'entrer dans des développements à l'égard des allocations destinées aux travaux d'entretien proprement dits, travaux indispensables et qui se justifient par leur nature. Les sommes demandées pour l'exécution des travaux de l'espèce sont, ou les mêmes que celles qui ont été allouées aux Budgets précédents, ou le prix

NOTE PRÉLIMINAIRE.

de marchés conclus, ou enfin le montant de l'estimation d'entreprises à adjuger.

On se borne à justifier la demande des sommes qui doivent être affectées à des travaux revêtant réellement le caractère de travaux d'entretien extraordinaire et offrant quelque importance.

BASSIN DE LA MEUSE.

A. — *Meuse.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ouvrages d'art, digues, chemins de halage, etc., dans la province de Namur, dragages et enlèvement d'atterrissements dans la même province fr.	23,000 »	21,000 »
2 ^o Travaux analogues dans la province de Liège.	156,000 »	10,000 »
3 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire du chemin de halage et des ouvrages de défense de la rive gauche, dans la province de Limbourg	20,000 »	»

B. — *Ourthe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie située en amont de Comblain-au-Pont, qui a fait retour à l'État, aux termes du § 7 de l'article 15 de la convention conclue, le 27 juin 1862, entre le Département des Travaux publics et la grande compagnie du Luxembourg, pour la concession du chemin de fer de l'Ourthe.	3,000 »	»
--	---------	---

C. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, tant en Belgique que dans les Pays-Bas.	25,000 »	40,000 »
--	----------	----------

D. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et entretien des plantations	50,000 »	»
A REPORTER. fr.	257,000 »	71,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	257,000 »	71,000 »
 E. — <i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>		
1 ^{re} SECTION.		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement, entretien des plantations.	17,000 »	»
2 ^{me} SECTION.		
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	50,000 »	»
5 ^{me} SECTION.		
5 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, grosses réparations aux ouvrages d'art.	25,000 »	»
4 ^o Entretien de l'écluse maritime du Kattendyk et de ses dépendances, à frais communs entre l'État et la ville d'Anvers, selon la convention du 16/26 août 1858. — Part de l'État.	5,100 »	»
5 ^o Entretien des maçonneries, pavages, etc., des musoirs de l'écluse du Kattendyk, et dévasement du chenal d'accession à l'Escaut	21,000 »	»
 F. — <i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; entretien des plantations	8,500 »	»
 G. — <i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>		
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, dévasement, entretien des plantations. .	23,500 »	»
2 ^o Remplacement de quatre ponts-treillis en charpente par des ponts-treillis en fer	»	70,000 »
Plusieurs ponts en charpente sont en très-mauvais état. Il sera nécessaire de les remplacer tous par des ponts-treillis en fer, dans un temps très-rapproché. Déjà plusieurs ponts en charpente ont subi une semblable transformation au moyen de crédits budgétaires alloués précédemment.		
A REPORTER. . . . fr.	584,900 »	141,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	384,900	»	141,000 »
H. — Canal d'embranchement vers Turnhout.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	7,000	»	»
I. — Canal de Turnhout à Anvers, par Saint-Job in 't Goor.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	4,000	»	»
J. — Sambre canalisée.			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	70,000	»	»
PROVINCE DE NAMUR.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire, travaux de curement, etc	4,400	»	30,000 »
K. — Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.			
1° Travaux d'entretien ordinaire; dragages, curages; alimentation par les machines à va- peur de Luttre et de Bois-d'Haine, etc.; entre- tien des plantations	75,000	»	»
2° Travaux divers d'entretien extraordinaire et de grosses réparations	»		50,000 »
BASSIN DE L'ESCAUT.			
L. — Escaut.			
PROVINCE DE HAINAUT.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	12,000	»	»
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	7,600	»	»
A REPORTER. fr.	564,900	»	221,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . fr.	564,900 »	221,000 »
5° Renouvellement total ou partiel, pour cause de vétusté, d'ouvrages d'art; dévasements éventuels	»	7,700 »
PROVINCE D'ANVERS.		
4° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	4,000 »	»
M. — Canal de Mons à Condé.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations; reconstruction, pour cause de vétusté, du pont-levis de Thulin; curage; alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit	15,500	41,100 »
N. — Canal de Pommerœul à Antoing.		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; grosses réparations et curage, alimentation par machine à vapeur et frais résultant de la navigation de nuit.	20,700 »	50,400 »
O. — Lys.		
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de la partie entièrement à charge de la Belgique.	9,600 »	9,000 »
2° Entretien ordinaire et extraordinaire des ponts établis sur la partie mitoyenne entre la Belgique et la France (part incombant à la Belgique).	500 »	150 »
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.		
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; dévasements éventuels, etc.	7,500 »	5,000 »
4° Reconstruct ^{on} du pont de Deynze.	»	55,000 »
5° Id. du Laitage, à Gand.	»	15,000 »
6° Id. du Pas, à Gand.	»	38,000 »
7° Id. des Récollets, à Gand.	»	60,000 »
A REPORTER. . . fr.	622,500 »	482,550 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	622,500	»	482,350 »
<p>Ces ponts sont, tous les quatre, en très-mauvais état; comme celui des Récollets se trouve en un endroit de la ville de Gand où la circulation est des plus actives et des plus considérables, on projette de le reconstruire à double voie, ainsi qu'on l'a fait récemment pour le pont de la Boucherie.</p>			
P. — Canal de dérivation de la Lys.			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire; consolidation des berges	9,500	»	9,600 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
2° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire	20,000	»	5,000 »
3° Continuation des travaux de reconstruction, en mortier de ciment, du revêtement en pierre des jetées qui bordent le chenal de l'écluse maritime, à Heyst.	»		16,000 »
<p>L'efficacité des revêtements maçonnés a été démontrée par l'expérience. Les grosses mers dégradent toutes les parties des jetées qui ne sont pas maçonnées.</p> <p>Les dernières grandes tempêtes ont de nouveau démontré la nécessité de maçonner tous les perrés et revêtements situés le long de la côte.</p>			
Q. — Canal de Roulers à la Lys.			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des deux sections.	16,000	»	»
R. — Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.			
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dévasements.	7,900	»	9,500 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont de la nouvelle Promenade, à Gand	»		30,000 »
A REPORTER. . . . fr.	675,900	»	552,450 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.		Charges extraordin. et temporaires.
REPORT. fr.	675,900	»	552,450 »
PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.			
5° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	16,000	»	6,000 »
4° Réparation des quais dans la traverse de la ville de Bruges (part de l'État).	2,000	»	»
S. — <i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	3,000	»	2,000 »
T. — <i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit de Langeleed.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire.	5,400	»	200 »
U. — <i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>			
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire, et dévasements éventuels	5,800	»	12,500 »
V. — <i>Canal de Selzaete à la mer du Nord.</i>			
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	27,050	»	10,000 »
2° Reconstruction, au mortier de ciment, des perrés établis sur les talus du chenal de l'écluse maritime, à Heyst	»		15,000 »
L'expérience a démontré que les perrés non maçonnés ne résistent pas à l'action de la mer dans les gros temps.			
Le crédit demandé pour l'entretien du canal de Selzaete à la mer du Nord est pétitionné sous la réserve à laquelle les allocations précé- demment accordées pour le même objet ont été expressément subordonnées, c'est-à-dire sous celle du droit de répétition de l'État, à charge des provinces des deux Flandres. (Voir notam- ment pages 420 et 421 de la note préliminaire au projet de Budget de l'exercice 1865.)			
A REPORTER. fr.	755,150	»	597,950 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraodin. et temporaires.
REPORT. . . . fr.	735,150 »	597,950 »
 W. — <i>Canaux le Moervaert et la Zuidleede.</i>		
1° Travaux d'entretien ordinaire et extraor- dinaire	5,900 »	2,500 »
2° Reconstruction, pour cause de vétusté, du pont de Caudembornen.	»	14,000 »
Ce pont, qui est en bois, sera remplacé par un pont en fer.		
 X. — <i>Dendre.</i>		
Entretien des plantations entre Alost et Ter- monde	500 »	»
 Y. — <i>Rupel.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	4,500 »	»
 Z. — <i>Senne.</i>		
1° Entretien des ouvrages d'art établis aux frais de l'État	2,000 »	»
2° Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde.	250 »	»
 A'. — <i>Dyle et Demer.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	25,500 »	»
 B'. — <i>Petite Nèthe canalisée.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	12,000 »	»
 C'. — <i>Grande Nèthe.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	6,000 »	»
 BASSIN DE L'YSER.		
 D'. — <i>Yser.</i>		
Travaux d'entretien ordinaire et extraordi- naire	7,000 »	»
TOTAUX. . . . fr.	794,600 »	614,450 »
 TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et les dé- penses d'exploitation des canaux et rivières. fr.		
	1,409,050 »	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.

Les crédits alloués au Budget de 1870, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, atteignent ensemble le chiffre de fr.	368,900 »
Ceux qui sont pétitionnés au projet de Budget de 1871, pour travaux de même nature, ne s'élèvent qu'à	366,100 »
<hr/>	
Les allocations sollicitées au projet de Budget de l'exercice 1871, et celles accordées pour l'exercice 1870, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une diminution de fr.	2,800 »
<hr/>	

Les sommes portées au projet de Budget de 1871, pour travaux neufs et d'amélioration aux canaux et rivières, se répartissent comme il suit :

BASSIN DE LA MEUSE.

ART. 12. — *Meuse.*

Somme demandée : 52,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE NAMUR.

1° Perrés, enrochements, pavage et travaux divers d'amélioration fr.	10,000 »
--	----------

PROVINCE DE LIÈGE.

2° Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de parties du chemin de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.	17,500 »
---	----------

PROVINCE DE LIMBOURG.

3° Travaux d'amélioration à exécuter à frais communs avec les Pays-Bas, et amélioration du chemin de halage, bermes, etc.	25,000 »
<hr/>	
TOTAL fr.	52,500 »
<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 13. — *Ourthe.*

Somme demandée : 7,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution, en amont de Comblain-au-Pont, de travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemin de halage aux endroits où il n'en existe pas.

ART. 14. — *Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.*

Somme demandée : 12,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux de revêtement des berges du canal au moyen de bordages et de moellons, dans les parties non encore pourvues d'ouvrages défensifs, et à celle d'autres travaux divers d'amélioration.

ART. 15. — *Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.*

Somme demandée : 18,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux de renforcement des contres-digues et travaux divers d'amélioration	fr.	6,000	»
2 ^o Agrandissement du bassin de Brée		12,000	»
L'agrandissement de ce bassin est devenu nécessaire par l'accroissement rapide du commerce de Brée et des localités environnantes. La situation actuelle empêche le développement normal des expéditions par le canal.			
TOTAL.	fr.	18,000	»

ART. 16. — *Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.*

Somme demandée : 14,200 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^{re} SECTION.			
1 ^o Travaux divers d'amélioration	fr.	8,000	»
2 ^{me} ET 3 ^{me} SECTIONS.			
2 ^o Travaux divers d'amélioration à exécuter notamment aux bassins de Herenthals et de Grobbendonck		6,200	»
TOTAL.	fr.	14,200	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 17. — *Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 18. — *Canal d'embranchement vers Hasselt.*

Somme demandée : 3,000 francs.

Cette somme est destinée au renforcement éventuel des digues et contredigues du canal, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 19. — *Canal d'embranchement vers Turnhout.*

Somme demandée : 1,800 francs.

Cette somme est destinée au pavage des abords des bassins de Turnhout et de Ravels et à l'exécution d'autres travaux secondaires d'amélioration.

ART. 20. — *Sambre canalisée.*

Somme demandée : 33,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE HAINAUT.

1 ^o Construction de perrés et empierrement du chemin de halage, en vue de faciliter la traction des bateaux; établissement de murs de soutènement, pour la défense de la diguette de Pont-de-Loup, et travaux divers d'amélioration. fr.	30,000 »
---	----------

PROVINCE DE NAMUR.

2 ^o Construction de perrés, empierrement du chemin de halage pour faciliter la traction des bateaux, et travaux secondaires d'amélioration	5,000 »
---	---------

TOTAL. . . fr.	33,000 »
----------------	----------

ART. 21. — *Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.*

Somme demandée : 24,500 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Élargissement des pavages existants et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts fr.	3,500 »
--	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	REPORT. fr.	3,500 »
2° Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières		8,500 »
3° Construction de perrés le long de la rivière la Samme, ainsi qu'en amont et en aval des écluses		2,600 »
4° exhaussement et consolidation de digues; acquisition de terrains pour l'élargissement de digues		4,800 »
5° Travaux divers d'amélioration, consistant en établissement de garde-corps, clôtures, etc.		5,100 »
En ce qui concerne le canal principal, les travaux dont le détail précède, formeront la continuation de ceux de même espèce pour l'exécution desquels des fonds ont été alloués aux Budgets précédents.		
	TOTAL. fr.	<u>24,500 »</u>

BASSIN DE L'ESCAUT.

ART. 22. — *Escaut.*

Somme demandée : 7,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut.	fr.	7,000 »
2° Travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.		400 »
	TOTAL. fr.	<u>7,400 »</u>

ART. 23. — *Canal de Mons à Condé.*

Somme demandée : 6,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de prolongement des perrés existants dans la partie supérieure du talus du canal.	fr.	4,000 »
Ces perrés sont destinés à empêcher l'éboulement des crêtes des talus de la cunette.		
2° Travaux divers d'amélioration		2,000 »
	TOTAL. fr.	<u>6,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 24. — *Canal de Pommerœul à Antoing.*

Somme demandée : 58,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Achèvement de l'empierrement de la digue gauche du canal. fr.	35,000 »
Ce travail est la continuation de celui entrepris depuis plusieurs années dans le but de faciliter la traction des bateaux.	
2 ^o Travaux divers d'amélioration	3,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>38,000 »</u>

ART. 25. — *Lys.*

Somme demandée : 700 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration dans la province de la Flandre orientale.

ART. 26. — *Canal de dérivation de la Lys.*

Somme demandée : 16,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre occidentale.	5,000 »
2 ^o Établissement d'une palissade ou file de pieux jointifs sur la crête de la jetée en fascinage qui borde, du côté de l'ouest, le chenal de l'écluse maritime établie à Heyst, au débouché du canal	7,000 »
Cet ouvrage est destiné à empêcher la propagation des vagues dans les chenaux des canaux de Selzacte et de dérivation de la Lys. Dans les gros temps, la houle, qui n'est pas suffisamment tempérée par les jetées qui bordent ces chenaux, exerce une action violente contre les portes des écluses de Heyst. La palissade dont on projette l'établissement aura pour effet de briser les vagues et de garantir les écluses.	
5 ^o Travaux divers d'amélioration dans la province de la Flandre orientale, consistant notamment dans l'établissement d'un brise-glaces en amont du barrage aval de Schipdonck .	4,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>16,000 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 27. — *Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.*

Somme demandée : 10,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

1^o Travaux divers d'amélioration fr. 1,400 »

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

2^o Consolidation des berges du canal, au moyen de revêtements en briques, renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration 9,000 »

Les travaux qui viennent d'être spécifiés formeront la continuation de ceux exécutés au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment.

TOTAL. . . fr. 10,400 »

ART. 28. — *Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 29. — *Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langeleed.*

Somme demandée : 11,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, effectués au moyen des crédits budgétaires alloués précédemment, et à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 30. — *Canal de Gand à Terneuzen.*

Somme demandée : 2,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 31. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord.*

Somme demandée : 56,400 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

1° Travaux divers d'amélioration, tant dans la province de la Flandre occidentale que dans celle de la Flandre orientale fr.	6,400 »
2° exhaussement et consolidation des piles et des murs de front de l'écluse maritime, à Heyst.	30,000 »
Ce travail est nécessaire à l'effet de mettre l'important ouvrage d'art auquel il sera exécuté en état de résister aux fortes marées et aux tempêtes.	
De même que celui pétitionné pour l'entretien du canal, le crédit dont le détail précède est sollicité sous la réserve des droits de répétition de l'État à charge des provinces des deux Flandres.	
TOTAL. . . fr.	<u>36,400 »</u>

ART. 52. — *Canaux le Moervaert et la Zuidleede.*

Somme demandée : 400 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

ART. 53. — *Rupel.*

Somme demandée : 2,500 francs.

Cette somme est destinée à la continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.

ART. 54. — *Dyle et Demer.*

Somme demandée : 5,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de divers travaux secondaires d'amélioration.

BASSIN DE L'YSER.

ART. 55. — *Yser.*

Somme demandée : 56,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Rétablissement, au moyen de revêtements en briques, des talus dégradés fr.	6,000 »
---	---------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . fr.	6,000 »
2 ^o Travaux d'amélioration entre Rousbrugghe et le hameau dit : <i>Te Knocke</i> fr.	50,000 »
Les travaux dont l'énumération précède formeront la continuation de ceux pour l'exécution desquels des crédits ont été alloués aux Budgets précédents.	
TOTAL. . . fr.	<u>56,000 »</u>

ART. 36. — *Plantations.*

Somme demandée : 25,000 francs.

Cette somme, égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents, est destinée à l'établissement de plantations nouvelles le long des rivières et canaux.

ART. 37. — *Bacs et bateaux de passage.*

Somme demandée : 35,000 francs.

Cette somme, qui est égale à celles allouées pour le même objet aux Budgets précédents, est destinée à l'entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances, comme aussi à l'exécution des travaux et aux acquisitions de matériel rendus éventuellement nécessaires par l'établissement de nouveaux passages d'eau.

4^{me} SECTION. — PORTS ET CÔTES.ART. 38. — *Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.*

Somme demandée : 307,900 francs.

Cette somme est supérieure de 29,950 francs au crédit alloué pour le même objet au Budget de l'exercice 1870.

La répartition en figure ci-après.

De même que pour les canaux et rivières, et conformément aux précédents, on croit pouvoir se dispenser de présenter la justification des crédits demandés pour les travaux d'entretien proprement dits, et se borner à motiver les allocations pétitionnées pour les travaux d'entretien extraordinaire de quelque importance.

Ici encore les sommes demandées pour l'exécution de travaux d'entretien ordinaire sont ou les mêmes que celles qui ont été allouées au Budget précédent, ou le prix de marchés existants, ou le montant présumé des besoins auxquels il faudra pourvoir.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A. — *Port d'Ostende.*

	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordin. et temporaires.
1 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'avant-port et de l'arrière-port . fr.	60,000 »	»
2 ^o Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire de l'écluse des bassins de commerce, moitié à charge de l'État, moitié à charge de la ville d'Ostende, aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821 (part de l'État).	600 »	»
3 ^o Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans	8,000 »	»
4 ^o Continuation des travaux de raccordement du nouveau quai des bateaux à vapeur avec l'écluse des bassins de commerce, au moyen de la construction d'un mur de quai, en remplacement de l'estacade existante	»	80,000 »

Une première partie de ce travail a été entreprise au moyen du crédit alloué à cet effet au Budget de 1869. L'administration du pilotage en réclame avec instance l'achèvement, afin qu'on puisse éviter à l'avenir les difficultés que présente la manœuvre des navires entrant aux bassins.

B. — *Port de Nieuport.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	35,000 »	»
--	----------	---

C. — *Port de refuge de Blankenberghe.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	5,000 »	5,000 »
--	---------	---------

Cette somme est présumée nécessaire pour l'entretien, en 1871, des ouvrages dont la réception définitive aura été faite.

D. — *Côtes.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire.	100,000 »	12,700 »
--	-----------	----------

E. — *Phares et fanaux.*

Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des phares et fanaux de la côte de Flandre.	1,600 »	»
TOTAUX. . . fr.	210,200 »	97,700 »

TOTAL des sommes demandées pour les travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux. fr.

307,900 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.

Les crédits pétitionnés au Budget de 1871, pour l'exécution de travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, atteignent ensemble le chiffre de fr.	179,000 »
Ceux alloués au Budget de 1870, pour l'exécution de travaux de même nature, s'élèvent à un total de	144,000 »
Les allocations sollicitées pour l'exercice 1871, et celles accordées pour l'exercice 1870, du chef des travaux dont il s'agit, se balancent donc par une augmentation de fr.	35,000 »
pour l'exercice 1871.	

Les sommes demandées pour travaux neufs et d'amélioration aux ports, côtes, phares et fanaux, se répartissent comme il suit :

ART. 39. — *Port d'Ostende.*

Somme demandée : 65,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exhaussement de la partie de l'estacade d'ouest située au delà du pont des piétons et à la reconstruction en maçonnerie de briques de la jetée basse sur la même longueur. Cette partie d'estacade et sa jetée basse exigent des réparations majeures; il convient de relever le plancher et de le mettre au niveau de celui de la nouvelle partie d'estacade en construction.

ART 40. — *Côtes.*

Somme demandée : 115,000 francs.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Continuation des travaux de consolidation de la dune de Mariakerke, au delà de la digue d'Albertus, par des revêtements et bouts d'épis maçonnés. fr.	25,000 »
La dune, près de la digue d'Albertus, est fortement exposée à l'action des vagues dans les gros temps; il importe, pour la sécurité du pays, de s'opposer efficacement à l'envahissement de la mer de ce côté, et il sera prudent de continuer en 1871 les travaux qui seront commencés en 1870.	
2° Travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer . . .	88,000 »
Il est indispensable, dans l'intérêt de la sécurité du littoral, de continuer l'exécution des ouvrages de l'espèce, destinés à défendre les dunes d'une manière efficace contre l'action de la mer.	

TOTAL. . . fr. 115,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 41. — *Phares et fanaux.*

Somme demandée : 1,000 francs.

Cette somme est destinée à l'exécution de travaux et à l'acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux d'Ostende et de Nieuport.

Elle est égale à celle allouée, chaque année, pour le même objet, aux Budgets des exercices précédents.

5^{me} SECTION. — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS.

Somme demandée : 28,000 francs. Même crédit que pour 1870.

6^{me} SECTION. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.ART. 45. — *Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées ; frais de bureau et de déplacements.*

Somme demandée pour 1871.	fr.	699,270	»
Somme allouée pour 1870		687,270	»
		<hr/>	
Augmentation pour 1871	fr.	12,000	»
		<hr/>	

Depuis plusieurs années le service des ponts et chaussées s'est accru dans des proportions telles qu'il est devenu impossible d'y faire face avec le personnel actuel. Il importe d'ailleurs d'imprimer à ce service une grande activité, surtout en ce qui concerne l'étude des projets de travaux neufs. L'augmentation de 12,000 francs est destinée à pourvoir aux nouveaux besoins constatés.

ART. 44. — *Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.*

Somme demandée pour 1871.	fr.	722,579	»
Somme allouée pour 1870.		694,995	»
		<hr/>	
Augmentation pour 1871	fr.	27,586	»
		<hr/>	

Cette augmentation se subdivise de la manière suivante :

1° Traitements et salaires des agents attachés à la surveillance des embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles et à la manœuvre des ouvrages d'art de cette voie navigable.		7,486	»
--	--	-------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 7,486 »

Cette dépense tombe à charge de l'État par suite de la rétrocession des embranchements du canal de Charleroi à Bruxelles.

Le personnel dont il s'agit se compose : d'un conducteur de travaux, d'un garde-digues, de deux pontonniers, de deux surveillants au chemin de fer, d'un garde-frein, de magasiniers et de deux accrocheurs.

2° Traitements de l'éclusier et de deux aides-éclusiers à nommer pour la manœuvre du port de refuge à Blankenberghe. 2,800 »

3° Traitements de sept pontonniers, d'un éclusier, d'un aide-éclusier, d'un machiniste et d'un chauffeur à nommer au canal de Roulers à la Lys en construction. 9,100 »

4° Traitements de trois éclusiers et de six aides-éclusiers pour les barrages en construction sur la Meuse à la Plante, à Tailfer et à Rivière. 7,200 »

5° Augmentation du salaire des ouvriers aides-éclusiers du canal de Mons à Condé. 1,000 »

Ce salaire, qui est de 2 francs par jour, a été reconnu insuffisant, et c'est en vue de le porter de 2 francs à fr. 2 50 c^s que l'augmentation de 1,000 francs est demandée.

TOTAL. . . . fr. 27,586 »

ART. 45. — *Frais des jurys d'examen, etc.*

Même crédit que pour l'exercice précédent, 12,000 francs.

CHAPITRE III. — MINES.

Les sommes demandées aux articles 46 à 55 sont les mêmes que celles allouées pour l'exercice 1870.

CHAPITRE IV. — CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Les prévisions de dépenses pour l'exercice 1871, en ce qui concerne les chemins de fer, postes et télégraphes, s'élèvent à la somme de 29,554,920 francs.

Le tableau suivant résume les crédits sollicités et fait ressortir pour chacune des branches du service, les augmentations et les diminutions, par rapport aux allocations de 1870.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

	CRÉDITS demandés pour 1871.			CRÉDITS afférents à l'exercice 1870.	DIFFÉRENCES.	
	Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmen- tations.	Diminu- tions.
I. <i>Chemins de fer :</i>						
1 ^{re} section — Voies et travaux	6,544,720	200,000	6,544,720	6,807,720	"	263,000
2 ^e — — Traction et matériel	10,564,680	"	10,564,680	11,149,280	5,400	590,000
3 ^e — — Transports	5,876,690	"	5,876,690	6,950,400	9,200	1,065,000
ENSEMBLE fr.	22,786,000	200,000	22,986,090	24,887,490	14,600	1,916,000
II. 4 ^e — — Postes	4,501,500	"	4,501,500	4,479,700	111,600	90,000
III. 5 ^e — — Télégraphes	1,419,615	"	1,419,615	1,391,115	28,500	"
IV. 6 ^e — — Services en général (Che- mins de fer, postes et télé- graphes)	627,915	"	627,915	698,715	"	70,800
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	29,554,920	200,000	29,554,920	31,457,020	154,700	2,076,800
						DIMINUTION fr.
						1,922,100
						En tenant compte d'une somme de
						46,600
						qui figure au tableau qui précède comme augmentation de dépense bien qu'il s'agisse d'un simple transfert de l'art. 2 (<i>Administration centrale</i>) à l'art. 69 (<i>Postes</i>), la différence s'élève en réalité à
						1,968,700

Elle se répartit comme suit :

	DIMINUTION.	AUGMENTATION.	Observations.
Chemins de fer	1,901,400	"	(1) Après déduction de la somme de 46,600 francs, mentionnée ci- dessus.
Postes	(1) 25,000	"	
Télégraphes	"	28,500	
Services en général	70,800	"	
TOTAUX	1,996,200	28,500	
DIFFÉRENCE ÉGALE fr.		1,968,700	

La réduction de 1,901,400 francs, relative au chemin de fer, comprend une somme de 1,566,000 francs qui a été transférée au Budget des recettes et des dépenses pour ordre, ainsi que le Gouvernement en avait exprimé l'intention dans la note préliminaire produite à l'appui du Budget pour l'exercice 1868 (*Documents parlementaires*, n° 106, session de 1866-1867).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Voici les explications données par M. Vander Stichelen pour justifier ce transfert :

- « Je crois devoir signaler, dès à présent, aux Chambres, une modification
 » qui est à l'étude et que je me propose d'introduire dans le mode d'impu-
 » tation des dépenses d'exploitation afférentes aux stations mixtes situées aux
 » points d'intersection des lignes de l'État et des lignes concédées.
 » Comme j'ai eu l'honneur de le faire observer itérativement, ces stations
 » sont exploitées à frais communs par l'État, mais les dépenses de person-
 » nel, fournitures, travaux, etc., sont payées intégralement sur le Budget de
 » mon Département, sauf à faire figurer en recettes, dans les décomptes
 » mensuels, la part incombante aux compagnies.
 » D'autres natures de dépenses sont également supportées par le Budget
 » dans des conditions analogues.
 » Il en résulte que ni le chiffre des dépenses d'exploitation, ni celui des
 » recettes ne sont en concordance avec la réalité des faits.
 » Pour obvier à cet inconvénient, j'ai l'intention de prendre de nouveaux
 » arrangements avec les compagnies, etc., afin qu'elles versent, à charge du
 » Budget des recettes et des dépenses pour ordre, leur quote-part des frais
 » faits, pour leur compte, par l'administration des chemins de fer de l'État,
 » et, le cas échéant, le reliquat des comptes, lorsque, de part et d'autre, il
 » aura été fait des dépenses pour compte de tiers. Il va sans dire que le
 » *Budget des dépenses d'exploitation sera dégrevé proportionnellement.* »

Il est d'autant plus désirable de ne pas différer plus longtemps la mise à exécution de cette mesure, que les dépenses pour comptes de tiers ont acquis, depuis quelques années, une très-grande importance, comme on peut en juger d'ailleurs par l'élévation de la somme à transférer. Cette augmentation progressive est la conséquence de l'ouverture de nouvelles lignes ou de sections de ligne qui ont été successivement reliées au réseau de l'État, du développement de toutes les branches du trafic et de la généralisation du système d'exploitation mixte des stations communes, système économique pour les administrations en cause et commandé d'ailleurs par la nécessité d'assurer l'unité et la sécurité du service, résultat qu'il est bien difficile d'atteindre lorsque deux ou plusieurs chefs représentent respectivement leur administration dans une même station.

Mais ce mode d'exploitation en commun, malgré les grands avantages qu'il présente, a eu jusqu'ici pour inconvénient de grever le Budget du chemin de fer de l'État de dépenses afférentes à d'autres exploitations.

Au surplus, en adoptant la nouvelle marche qui sert de base aux évaluations budgétaires pour 1871, l'administration ne fera que se conformer à l'esprit de la loi sur la comptabilité de l'État. En effet, il n'est pas conforme à cette loi de faire figurer dans le montant des recettes du chemin de fer le remboursement de dépenses faites pour compte des compagnies ou d'administrations publiques, mais il est rationnel de faire verser l'import de ces dépenses au Budget des recettes et dépenses pour ordre, afin d'être exclusive-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ment affectées à leur véritable destination et de rendre ainsi le Budget de l'exploitation indemne des avances qu'il a faites pour compte de tiers.

Cette opinion est du reste partagée par la Cour des comptes : à l'occasion d'une somme de 1,500 francs, mandatée au profit des *recettes* du chemin de fer par le Département de la Justice, du chef d'un abonnement pour l'entretien des voitures cellulaires, ce collègue vient de prier mon Département « d'examiner si cette marche n'est pas en opposition avec le principe déposé » dans l'article 228 du règlement, en date du 10 décembre 1868, et si elle » n'est pas de nature, dans le cas surtout où elle serait pratiquée également, » comme cela est probable, pour le remboursement d'autres frais d'exploita- » tion, à fausser les proportions entre ceux-ci et la recette brute du chemin » de fer. »

Indépendamment du transfert précité, l'ensemble des crédits pétitionnés pour les services du chemin de fer présente une réduction de 535,400 francs sur les allocations budgétaires de l'exercice courant. C'est là une preuve des efforts que fait l'administration pour restreindre les dépenses dans des limites compatibles avec la bonne exécution.

Les explications qui suivent ont pour but de justifier, article par article, les augmentations et diminutions comparativement aux allocations de 1870.

1^{re} SECTION. — VOIES ET TRAVAUX.ART. 54. *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le chiffre des allocations de 1870 est maintenu pour 1871.

ART. 55. *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Il est demandé pour 1871	fr.	2,845,000	»
La somme reportée au Budget pour ordre est de		42,000	»
		ENSEMBLE.	
	fr.	2,887,000	»
Il est alloué pour 1870		3,037,000	»
		DIFFÉRENCE EN MOINS.	
	fr.	150,000	»

Cette diminution de dépense résulte de la suppression du service de nuit sur certaines sections du réseau.

ART. 56. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Il est demandé pour 1871	fr.	2,192,500	»
En ajoutant une somme de		62,000	»
		reportée au Budget pour ordre, on obtient	
	fr.	2,254,500	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Ce chiffre étant le même que celui du crédit alloué pour 1870, il n'y a point d'augmentation sur l'ensemble de l'article.

Il y a cette seule différence que la somme figurant comme *charge temporaire* et s'élevant à 597,600 francs pour 1870 n'est plus que de 200,000 francs pour 1871. Les charges ordinaires et permanentes ont, par contre, dû être majorées de 197,600 francs à raison du renchérissement des rails et des renouvellements plus considérables résultant du développement des voies.

ART. 57. — *Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux.*

Le crédit pétitionné pour 1871 est de fr.	1,073,480 »
Les allocations de 1870 étant de	1,082,480 »
	<hr/>
La différence en moins, soit fr.	9,000 »

provient du report de pareille somme au Budget pour ordre de l'exercice 1871.

2^{me} SECTION. — TRACTION ET MATÉRIEL

ART. 58. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit demandé pour 1871 est de fr.	586,880 »
Il est voté pour 1870	581,480 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	5,400 »

Cette augmentation représente la première partie d'une dépense de 8,800 francs jugée nécessaire pour l'admission de :

Deux sous-chefs de section pour diriger les ateliers de station chargés des petites réparations et de l'entretien du matériel fr.	4,000 »
Trois commis pour renforcer le personnel des bureaux d'un chef de service et de l'arsenal de Malines, où l'insuffisance est devenue évidente fr.	4,800 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	8,800 »

Mais comme les agents à recruter n'obtiendront en débutant que le traitement *minimum* affecté à chacun de ces emplois, il suffit d'inscrire au Budget de 1871 la somme de . . . fr. 5,400 »

L'autre partie peut, sans inconvénient, être portée au Budget de l'exercice suivant.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 59. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Il a été alloué pour 1870	fr. 3,932,000 »
Il est pétitionné pour 1871.	3,847,000 »
	<hr/>
La différence, soit	85,000 »

est reportée au Budget pour ordre de l'exercice 1871.

ART. 60. — *Primes d'économie et de régularité.*

Le crédit sollicité est le même que celui voté pour 1870.

ART. 61. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Il est demandé pour 1871	fr. 1,560,000 »
La somme reportée au Budget pour ordre s'élève à	40,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 1,600,000 »
L'allocation pour 1870 étant de	2,000,000 »
	<hr/>
Il y a une réduction de	fr. 400,000 »

réalisable sur les allocations des Budgets antérieurs.

ART. 62. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Le crédit pétitionné pour 1871 est de	fr. 4,663,800 »
La somme portée au Budget pour ordre est de	65,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 4,728,800 »

Ce chiffre est le même que celui du crédit porté au Budget de 1870.

5^e SECTION. — TRANSPORTS.ART. 63. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est sollicité pour 1871	fr. 2,728,950 »
La somme reportée au Budget pour ordre est de	275,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE.	fr. 3,003,950 »
Le crédit de 1870 étant de	2,992,750 »
	<hr/>
La différence, soit	fr. 9,200 »

constitue l'augmentation réelle pétitionnée pour pourvoir aux besoins ci-après :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Adjonction d'un contrôleur appelé à exercer les fonctions d'agent commercial à la direction de l'exploitation. . . . fr.	5,000 »
Nomination d'un chef de bureau pour diriger le bureau des études dont les attributions embrassent tout ce qui se rattache aux besoins nouveaux, aux conventions pour l'exploitation commune des stations, etc. La section chargée de ces travaux acquiert une importance telle qu'il est indispensable d'en confier la direction à un fonctionnaire ayant le rang de chef de bureau	4,200 »
TOTAL ÉGAL. . . . fr.	<u>9,200 »</u>

ART. 64. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Le chiffre voté pour 1870 est de fr.	2,204,260 »
Il est demandé pour 1871	1,784,260 »
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.	<u>420,000 »</u>

Ce dégrèvement provient du report de pareille somme au Budget pour ordre de l'exercice 1871.

ART. 65. — *Frais d'exploitation.*

Il a été alloué en 1870 fr.	898,500 »
Le crédit sollicité pour 1871 étant de	828,500 »
La différence, soit fr.	70,000 »

constitue le chiffre transféré au Budget pour ordre de l'exercice 1871.

ART. 66. — *Camionnage.*

L'allocation inscrite au Budget de 1870 est de fr.	750,000 »
Il est demandé pour 1871.	450,000 »
Soit une différence en moins de fr.	500,000 »

transférée au Budget pour ordre de ce dernier exercice.

ART. 67. — *Pertes et avaries.*ART. 68. — *Redevances aux compagnies, etc.*

Les allocations de 1870 ont été maintenues au Budget de 1871, pour ces deux articles.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

4^me SECTION. — POSTESART. 69. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Il est pétitionné pour 1871 fr.	1,408,800 »
Le crédit voté pour 1870 est de	1,309,200 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN PLUS. fr.	99,600 »

Si l'on déduit de cette différence :

1 ^o Une somme de fr.	46,600 »
transférée de l'art. 2, litt. C ;	
2 ^o Une somme de	10,800 »
transférée de l'art. 77 ;	<hr/>
Soit ensemble. fr.	57,400 »

Il reste à justifier une augmentation de dépense de fr.	42,200 »
---	----------

destinée aux besoins suivants :

1 ^o Relèvement du traitement de 141 percepteurs de 6 ^e classe. Le télégraphe intervenant dans la dépense pour les bureaux où son service est établi, il reste pour la quote-part de la poste. fr.	12,800 »
2 ^o Transformation de cinq emplois de commis en cinq emplois de vérificateur, pour renforcer la surveillance et le service de vérification des bureaux de poste fr.	8,000 »
3 ^o Admission de six commis à l'administration centrale des postes. fr.	10,800 »
4 ^o Admission de vingt commis dans les bureaux de perception où le personnel devient insuffisant par suite du développement des relations postales fr.	32,000 »
	<hr/>
ENSEMBLE. fr.	42,800 »

Il suffit de porter au Budget de 1871 une somme de fr.	21,400 »
--	----------

le complément de la dépense pouvant, sans inconvénient, être ajourné au Budget de l'exercice suivant, pour la raison que la plupart des nouveaux agents débiteront comme surnuméraires et qu'il ne sera alloué aux autres que le traitement *minimum* affecté à leur grade.

TOTAL ÉGAL. fr.	42,200 »
-------------------------	----------

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 70. — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé pour 1871	fr.	1,889,000 »
Crédit alloué pour 1870		1,877,000 »
DIFFÉRENCE EN PLUS.		<u>fr. 12,000 »</u>

Cette somme, sollicitée pour étendre le cadre des facteurs, permettra de faire face aux besoins nouveaux créés dans certaines localités où le service des postes acquiert de jour en jour une importance plus grande.

ART. 71. — *Transport des dépêches.*

Il a été alloué pour 1870	fr.	772,000 »
Le crédit sollicité pour 1871 est de		712,000 »
DIFFÉRENCE EN MOINS.		<u>fr. 60,000 »</u>

Le Gouvernement croit pouvoir proposer cette réduction à raison de ce que l'ouverture de nouveaux chemins de fer permettra de réaliser des économies sur les crédits alloués.

ART. 72. — *Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées.*

Le crédit demandé est le même que celui de 1870.

ART. 73. — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.*

Il a été accordé pour 1870.	fr.	511,500 »
Il est demandé pour 1871.		481,500 »
Soit une diminution de		<u>fr. 30,000 »</u>

Cette réduction est la conséquence, notamment, d'un rabais sur le prix des impressions qui viennent d'être réadjudgées pour un terme de cinq ans.

5^{me} SECTION. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 74. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit proposé pour 1871.	fr.	837,115 »
— voté pour 1870		808,615 »
DIFFÉRENCE EN PLUS.		<u>fr. 28,500 »</u>

En déduisant une somme de fr. 11,200 »
représentant le troisième tiers d'une dépense de 33,600 francs justifiée au Budget de l'exercice 1869 (voir page 41, n° 9 des *Documents parlementaires*, session de 1868-1869), on obtient un chiffre de fr. 17,500 »
constituant l'augmentation réelle sur l'article 74.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Elle est destinée à pourvoir aux besoins suivants :

1 ^o Admission de 50 commis pour assurer le service télégraphique en 1871. Ce renfort de personnel donnera lieu à une dépense annuelle de 48,000 francs, dont un tiers seulement, soit fr.	16,000 »
est inscrit au Budget de 1871, à raison de ce que les agents nouveaux ne seront pas rétribués dès leur entrée dans l'administration ou n'obtiendront en débutant que le <i>minimum</i> du traitement affecté à leur grade. — Le complément de la dépense peut, sans inconvénient, être reporté dans le Budget d'exercices ultérieurs.	
Et 2 ^o relèvement du traitement de quelques percepteurs des postes de 6 ^e classe ayant le service télégraphique dans leurs attributions; quote-part des télégraphes dans la dépense fr.	1,500 »
ENSEMBLE. fr.	<u>17,500 »</u>

Pour se rendre compte de la nécessité de renforcer le personnel, il suffit de comparer les résultats ci-après de l'exploitation des télégraphes pendant la dernière période quinquennale :

ANNÉES.	SITUATION A LA FIN DE L'ANNÉE.				TRAVAIL.		Recettes.	Dépenses.
	Développement des fils.	Nombre de bureaux.	Nombre d'appareils.	Nombre de télégraphistes spéciaux.	Télégrammes à l'intérieur.	Télégrammes internationaux.		
1865.	8,695	507	460	296	550,000	340,000	864,706 80	660,700 »
1866.	9,989	556	556	561	692,556	455,469	961,112 90	856,958 »
1867.	11,910	574	605	569	817,652	471,067	1,071,468 04	977,702 »
1868.	12,572	410	656	592	972,058	550,561	1,197,102 55	1,185,485 »
1869.	15,475	455	696	455	1,112,984	607,492	1,521,500 »	1,310,915 »

Il ressort de ce tableau qu'il y a progression annuelle pour chacun des faits se rattachant au service télégraphique et qu'elle porte tout particulièrement sur le nombre des appareils et fils-kilomètres, qui s'est accru de plus de 50 p. 0/0 dans l'espace de cinq années, et sur le chiffre des télégrammes accusant une augmentation de 157 p. 0/0 (soit 1,050,476) comparativement à 1865.

Aucun autre service n'offre l'exemple d'une progression aussi rapide. Encore faut-il remarquer que les affaires commerciales, principal aliment des correspondances télégraphiques, subissent depuis 1866 un temps d'arrêt dont le terme est généralement considéré comme prochain. Il faut donc se préparer à une progression plus rapide encore en 1870 et 1871, et l'augmentation de personnel est d'autant plus nécessaire que le Budget de 1870 n'a prévu aucune admission nouvelle pour le service des télégraphes.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 75. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

ART. 76. — *Entretien des lignes, appareils, etc.*

Ces articles ne présentent aucune différence comparativement aux allocations de 1870.

6^{me} SECTION. — SERVICES EN GÉNÉRAL.

ART. 77. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Le crédit voté pour 1870 est de fr.	138,115 »
Il est demandé pour 1871.	127,315 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.	10,800 »
	<hr/>

Cette diminution provient d'un transfert à l'article 69 de pareille somme, à raison de ce que deux contrôleurs relevant des services en général sont passés au service des postes.

Le chiffre de 10,800 francs représente le traitement et les frais de déplacement de ces fonctionnaires.

ART. 78. — *Salaires des agents payés à la journée ou par mois.*

Le crédit de 1870 est maintenu pour l'exercice 1871.

ART. 79. — *Matériel et fournitures de bureau.*

L'allocation pour 1870 s'élève à fr.	460,000 »
Il est pétitionné pour 1871	400,000 »
	<hr/>
DIFFÉRENCE EN MOINS. fr.	60,000 »
	<hr/>

Cette réduction de dépense est la conséquence des récentes adjudications pour fournitures d'imprimés, etc., qui se sont faites dans des conditions de prix très-avantageuses pour le Trésor public.

ART. 80. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration.*

ART. 81. — *Conférences des chemins de fer belges.*

Mêmes chiffres que pour l'exercice 1870.

[N° 28.]

(40)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES V, VI, VII, VIII ET IX.

**COMMISSIONS. — TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS. — SECOURS.
— DÉPENSES IMPRÉVUES.**

Les allocations demandées pour ces divers services sont les mêmes que celles qui ont été votées pour l'exercice 1870.



PROJET DE LOI.**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics, pour l'exer-
cice 1871, est fixé à la somme de *trente-huit millions quatre
cent quinze mille cinq cent quarante-six francs* (fr. 38,415,546),
conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peu-
vent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires
ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau,
les papiers, les impressions, les achats et les réparations de
meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les
menues dépenses, ne peuvent être prélevées qu'à charge des
allocations affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour
chacun de ces services.

Donné à Bruxelles, le 10 août 1870.

LÉOPOLD.**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Affaires Étrangères, chargé par
intérim du Département des Travaux publics,*

B^{on} D'ANETHAN.

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

(42)

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	°	957,505 °
2	— des fonctionnaires et employés	724,505	°	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale	58,000	°	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service	65,800	°	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	80,000	°	
6	Honoraires des avocats du Département	50,000	°	
CHAPITRE II.				
PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.				
SECTION 1^{re}. — Ponts et chaussées.				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides	5,209,080	°	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	41,000	°	
SECTION 2. — Bâtiments civils.				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.	250,000	°	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers bâtiments ministériels situés rue de la Loi; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche et achèvement du nouveau mur orné le long du jardin du palais royal à Bruxelles	"	195,000 °	
SECTION 3. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.				
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières	794,600	°	614,450 °
	A REPORTER. . . . fr.	5,251,985	°	809,450 °
				957,505 °

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,251,085 °	800,450 °	957,505 °
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. . .	°	52,500 °	
15	Ourthe	°	7,000 °	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.	°	12,000 °	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc	°	18,000 °	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut	°	14,200 °	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo	°	2,000 °	
18	— — vers Hasselt	°	5,000 °	
19	— — vers Turnhout	°	1,800 °	
20	Sambre canalisée.	°	55,000 °	
21	Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements	°	24,500 °	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut	°	7,400 °	7,478,979 °
25	Canal de Mons à Condé.	°	6,000 °	
24	— de Pommerœul à Antoing	°	58,000 °	
25	Lys	°	700 °	
26	Canal de dérivation de la Lys.	°	16,000 °	
27	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de com- merce à Gand	°	10,400 °	
28	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges	°	2,000 °	
29	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	°	11,500 °	
50	— de Gand à Terneuzen	°	2,000 °	
51	— de Zelzacte à la mer du Nord	°	56,400 °	
52	Canaux le Moervaert et la Zuidleede	°	400 °	
53	Rupel	°	2,500 °	
54	Dyle et Demer	°	5,000 °	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
55	Yser.	°	56,000 °	
	<i>Plantations.</i>			
56	Plantations nouvelles	25,000 °	°	
	A REPORTER. . . . fr.	5,276,985 °	1,175,550 °	8,436,284 °

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,276,985 »	1,175,550 »	8,456,284 »
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	55,000 »	»	
	SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.			
58	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	210,200 »	97,700 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
59	Port d'Ostende	»	65,000 »	
40	Côtes	»	115,000 »	
41	Phares et fanaux.	»	1,000 »	
	SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.			
42	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications	28,000 »	»	
	SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées.			
45	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacements	680,270 »	10,000 »	
44	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées	709,579 »	13,000 »	
45	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION 1^{re}. — Personnel du conseil.			
46	Personnel du conseil des mines. — Traitements.	40,810 »	»	
47	— — — Frais de route	500 »	»	
48	— — — Matériel	1,800 »	»	
	SECTION 2. — Personnel du corps.			
49	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs.	209,000 »	»	328,910 »
50	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	10,000 »	»	
51	Confection de la carte générale des mines.	»	15,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	7,222,944 »	1,490,250 »	8,765,194 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,222,044 •	1,490,250 •	8,765,194 •
	SECTION 5. — Caisses de prévoyance.			
52	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement	45,000 •	•	
	SECTION 4. — Impressions, etc.			
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	7,000 •	•	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1^{re}. — Voies et travaux.			
54	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.	455,740 •	•	
55	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	2,845,000 •	•	
56	Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,992,500 •	200,000 •	
57	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux.	1,075,480 •	•	
	SECTION 2. — Traction et matériel.			
58	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	580,880 •	•	
59	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	3,847,000 •	•	
60	Primes d'économie et de régularité.	107,000 •	•	
61	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	1,560,000 •	•	
62	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	4,665,800 •	•	
	SECTION 3. — Transports.			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,728,930 •	•	
64	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	1,784,260 •	•	
65	Frais d'exploitation	828,500 •	•	39,534,920 •
66	Camionnage	450,000 •	•	
67	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux.	100,000 •	•	
68	Redevances aux compagnies	5,000 •	•	
	A REPORTER. fr.	50,061,054 •	1,690,250 •	38,500,114 •

POUR L'EXERCICE 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	50,061,054 »	1,690,250 »	58,500,114 »
	SECTION 4. — Postes.			
69	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,408,800 »	»	
70	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	1,889,000 »	»	
71	Transport des dépêches. (<i>Credit non limitatif.</i>)	712,000 »	»	
72	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs dé- clarées. (<i>Credit non limitatif.</i>)	10,000 »	»	
75	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . .	481,500 »	»	
	SECTION 5. — Télégraphes.			
74	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	857,115 »	»	
75	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	417,500 »	»	
76	Entretien	105,000 »	»	
	SECTION 6. — Services en général.			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . .	127,515 »	»	
78	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	79,600 »	»	
79	Matériel et fournitures de bureau.	400,000 »	»	
80	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'admi- nistration	20,000 »	»	
81	Conférences des chemins de fer belges	1,000 »	»	
	(Les crédits portés aux articles 2, 54, 58, 65, 69, 74 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
	CHAPITRE V.			
	SECTION 1^{re}. — Commission des procédés nouveaux.			
82	Frais de route et de séjour.	1,000 »	»	
83	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . .	1,000 »	»	
	SECTION 2. — Commission des Annales des travaux publics.			7,000 »
84	Frais de route et de séjour.	800 »	»	
85	Publication du Recueil, frais de bureau, etc.	4,200 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	56,616,864 »	1,690,250 »	58,500,114 »

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS POUR 1871.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	56,616,864 •	1,690,250 •	58,307,114 •
	CHAPITRE VI.			
86	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	"	59,500 "	59,500 •
	CHAPITRE VII.			
87	Pensions : premier terme	15,000 •	"	15,000 •
	CHAPITRE VIII.			
88	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	15,032 "	"	15,032 •
	CHAPITRE IX.			
89	Dépenses imprévues non libellées au Budget	18,000 •	"	18,000 •
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.	56,665,796 •	1,740,750 •	58,415,546 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 10 août 1870.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

*Le Ministre des Affaires Étrangères, chargé par
intérim du Département des Travaux publics,*

Bⁿ D'ANETHAN.

Le Ministre des Finances,

VICTOR JACOBS.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

pour l'exercice 1874.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE 1^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»	Traitement du Ministre. fr.	
2	a.	} Traitements des fonctionnaires et employés.	
	b.		Secrétariat général et cabinet du Ministre. . fr. 140,680 »
	c.		Ponts et chaussées et mines 119,200 »
	d.		Chemins de fer, postes et télégraphes 429,625 »
		Surveillance des chemins de fer concédés 55,000 »	
3	»	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés.	
4	»	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc.	
5	»	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	
6	»	Honoraires des avocats du Département	
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}. fr.			
CHAPITRE II.			
PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
PREMIÈRE SECTION.			
PONTS ET CHAUSSÉES.			
	a.	Entretien ordinaire des routes et entretien de nouvelles sections en 1871 fr.	
7	b.	} Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement de terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement; travaux d'amélioration et reconstruction d'ouvrages d'art, etc.	
	c.		Travaux de construction et de rectification de routes; allocation de subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux de grande communication et de chaussées communales réunissant des routes de grande voirie, servant de raccordement aux stations de chemin de fer ou aboutissant à des canaux ou rivières
8	»	Plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de celles comprises dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes	
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.			
DEUXIÈME SECTION.			
BATIMENTS CIVILS.			
9	»	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à charge de l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. . . fr.	
10	»	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtiments des Musées, au palais de Tervueren, à l'hôtel du gouvernement provincial à Bruxelles, à l'intérieur de divers hôtels ministériels situés rue de la Loi; reconstruction de la partie ancienne du mur de clôture du palais de la rue Ducale; restauration et reconstruction d'une partie de l'ancien hôtel d'Assche, et achèvement du nouveau mur orné construit le long du jardin du palais royal de Bruxelles . . .	
»	»	Travaux extraordinaires à divers bâtiments civils (pour mémoire).	
»	»	Travaux de reconstruction et d'appropriation à exécuter aux bâtiments de l'hôtel du gouvernement provincial à Bruges (pour mémoire).	
TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.			

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	
724,505 "	"	724,505 "	737,105 "	"	52,600 "	
58,000 "	"	58,000 "	55,200 "	4,800 "	"	
65,800 "	"	65,800 "	65,800 "	"	"	
80,000 "	"	80,000 "	80,000 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
957,505 "	"	957,505 "	985,105 "	4,800 "	52,600 "	
DIMINUTION. . . . fr.				27,800 "		
2,009,080 "	"	2,009,080 "	2,009,080 "	"	"	
400,000 "	"	400,000 "	400,000 "	"	"	
800,000 "	"	800,000 "	800,000 "	"	"	
41,000 "	"	41,000 "	41,000 "	"	"	
5,250,080 "	"	5,250,080 "	5,250,080 "	"	"	
250,000 "	"	250,000 "	200,000 "	50,000 "	"	
"	195,000 "	195,000 "	"	195,000 "	"	
"	"	"	210,000 "	"	210,000 "	
"	"	"	40,000 "	"	40,000 "	
250,000 "	195,000 "	445,000 "	450,000 "	245,000 "	250,000 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET DATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.		
<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation.</i>		
BASSIN DE LA MEUSE.		
a.		Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg. fr.
b.		Ourthe
c.		Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé
d.		— de Maestricht à Bois-le-Duc
e.		— de jonction de la Meuse à l'Escaut
f.		— d'embranchement vers le camp de Beverloo
g.		— — vers Hasselt
h.		— — vers Turnhout.
i.		— de Turnhout à Anvers, par S'-Job in 't Goor.
j.		Sambre canalisée.
k.		Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements
BASSIN DE L'ESCAUT.		
l.		Escaut
m.		Canal de Mons à Condé
n.		— de Pommerœul à Antoing.
o.		Lys
p.		Canal de dérivation de la Lys.
q.		— de Roulers à la Lys
r.		— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce à Gand.
s.		— d'écoulement des eaux du sud de Bruges
t.		— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal dit : <i>de Langedeeld</i>
u.		— de Gand à Terneuzen
v.		— de Selzaete à la mer du Nord.
w.		Canaux le Moervaert et la Zuidleede
x.		Dendre
y.		Rupel
z.		Senne
a'.		Dyle et Demer
b'.		Petite Nèthe canalisée.
c'.		Grande Nèthe.
BASSIN DE L'YSER.		
d'.		Yser.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
199,000 "	51,000 "					
3,000 "	"					
25,000 "	40,000 "					
50,000 "	"					
96,100 "	"					
8,500 "	"					
25,500 "	70,000 "					
7,000 "	"					
4,090 "	"					
74,400 "	50,000 "					
75,000 "	50,000 "					
25,600 "	7,700 "					
15,500 "	41,100 "					
20,700 "	50,400 "					
17,400 "	162,150 "	1,409,050 "	1,461,500 "	"	52,450 "	
29,500 "	50,600 "					
16,000 "	"					
25,900 "	45,500 "					
3,000 "	2,000 "					
5,400 "	200 "					
5,800 "	12,500 "					
27,050 "	25,000 "					
3,900 "	16,500 "					
500 "	"					
4,500 "	"					
2,250 "	"					
25,500 "	"					
12,000 "	"					
6,000 "	"					
7,000 "	"					
794,600 "	614,450 "	1,409,050 "	1,461,500 "	"	52,450 "	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des canaux et rivières.</i>
		BASSIN DE LA MEUSE.
		<i>Meuse.</i>
		PROVINCE DE NAMUR.
	a.	Construction de perrés et travaux d'amélioration
		PROVINCE DE LIÈGE.
12	b.	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en empierrement de chemins de halage, construction de rampes d'abordage, établissement de pilots d'amarre, garde-corps, etc.
		PROVINCE DE LIMBOURG.
	c.	Travaux divers d'amélioration au chemin de halage, bermes, ouvrages d'art, etc.
		<i>Ourthe.</i>
15	"	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment dans la construction de jetées et de parties de chemins de halage aux endroits où il n'en existe pas
		<i>Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé.</i>
14	*	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en bordages avec moellons, garde-corps, pavages, etc.
		<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>
15	a.	Travaux de renforcement des contre-digues et travaux divers d'amélioration
	b.	Agrandissement du bassin de Brée
		<i>Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.</i>
		1 ^{re} SECTION.
16	a.	Travaux divers d'amélioration
		2 ^{me} ET 3 ^{me} SECTIONS.
	b.	Travaux divers d'amélioration à exécuter notamment aux bassins de Herenthals et de Grobbendonck
		<i>Canal d'embranchement vers le camp de Beverloo.</i>
17	*	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'embranchement vers Hasselt.</i>
18	"	Renforcement éventuel des digues et contre-digues, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
19	"	Travaux divers d'amélioration, consistant notamment en pavage aux abords des bassins de Turnhout et de Raevels.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 °	614,450 °	1,409,050 °	1,461,500 °	»	52,450 °	
»	10,000 °	52,500 °	55,000 °	»	2,500 °	
»	17,500 °					
»	25,000 °					
»	7,000 °	7,000 °	5,500 °	5,500 °	»	
»	12,000 °	12,000 °	15,800 °	»	1,800 °	
»	6,000 °	18,000 °	6,000 °	12,000 °	»	
»	12,000 °					
»	8,000 °	14,200 °	18,500 °	»	4,500 °	
»	6,200 °					
»	2,000 °	2,000 °	2,000 °	»	»	
»	5,000 °	5,000 °	4,000 °	1,000 °	»	
»	1,800 °	1,800 °	7,400 °	»	5,600 °	
794,600 °	726,950 °	1,521,550 °	1,571,700 °	16,500 °	66,650 °	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Sambre canalisée.</i>
		PROVINCE DE HAINAUT.
20	a.	Construction de perrés, de murs de soutènement, pour la défense de la diguette de Pont-de-Loup, et travaux divers d'amélioration.
		PROVINCE DE NAMUR.
21	b.	Construction de perrés et travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Charleroi à Bruxelles et ses embranchements.</i>
	a.	Élargissement des pavages existants, et établissement de pavages sur les plates-formes des écluses et aux abords des ponts
	b.	Construction de dépendances aux maisons éclusières et pontonnières.
	c.	Construction de perrés le long de la rivière la Samme, ainsi qu'en amont et en aval des écluses
	d.	Élargissement et exhaussement des digues; acquisition de terrains et travaux divers d'amélioration
		BASSIN DE L'ESCAUT.
		<i>Escaut.</i>
22	a.	Travaux divers d'amélioration dans la province de Hainaut
	b.	Travaux secondaires d'amélioration dans la Flandre orientale
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
25	»	Prolongement des perrés existant dans la partie supérieure des talus du canal, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>
24	»	Achèvement de l'empierrement de la digue gauche du canal, et travaux divers d'amélioration
		<i>Lys.</i>
25	»	Travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de dérivation de la Lys.</i>
26	a.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre occidentale
	b.	Établissement d'une palissade sur la crête de la jetée qui borde, du côté de l'ouest, le chenal de l'écluse maritime à Heyst
	c.	Travaux divers d'amélioration dans la Flandre orientale, consistant notamment dans l'établissement d'un brise-glaces en amont du barrage aval de Schipdonck.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 »	720,950 »	1,521,550 »	1,571,700 »	16,500 »	66,650 »	
»	50,000 »	55,000 »	55,000 »	»	»	
»	5,000 »					
»	5,500 »	24,500 »	19,400 »	5,100 »	»	
»	8,500 »					
»	2,600 »					
»	9,900 »					
»	7,000 »	7,400 »	8,200 »	»	800 »	
»	400 »					
»	6,000 »	6,000 »	52,500 »	»	46,500 »	
»	58,000 »	58,000 »	65,000 »	»	27,000 »	
»	700 »	700 »	2,500 »	»	1,600 »	
»	5,000 »	16,000 »	7,500 »	8,500 »	»	
»	7,000 »					
»	4,000 »					
794,600 »	834,550 »	1,649,150 »	1,761,600 »	50,100 »	142,550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Canal de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand.</i>
		PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.
27	a.	Travaux divers d'amélioration
		PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.
	b.	Consolidation des berges du canal, au moyen de revêtements en briques; renforcement des digues dans les endroits les plus menacés, entre Bruges et Ostende, et travaux divers d'amélioration.
		<i>Canal d'écoulement des eaux du sud de Bruges.</i>
28	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal d'écoulement dit : de Langeled.</i>
29	•	Continuation des travaux d'empierrement du chemin de halage, et travaux secondaires d'amélioration
		<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i>
30	•	Travaux divers d'amélioration
		<i>Canal de Schelde à la mer du Nord.</i>
31	a.	Travaux divers d'amélioration, tant dans la province de la Flandre occidentale que dans celle de la Flandre orientale.
	b.	Exhaussement et consolidation des piles et des murs de front de l'écluse maritime, à Heyst
		<i>Canaux le Moervaert et la Zuidrede.</i>
32	•	Travaux secondaires d'amélioration.
		<i>Rupel.</i>
35	•	Continuation des travaux de construction de jetées longitudinales, pour relier les épis et provoquer la formation de nouvelles rives.
		<i>Dyle et Demer.</i>
34	•	Travaux secondaires d'amélioration.
		À REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 »	854,550 »	1,649,150 »	1,761,600 »	50,100 »	142,550 »	
»	1,400 »					
		10,400 »	9,200 »	1,200 »	»	
»	9,000 »					
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	11,500 »	11,500 »	10,500 »	1,000 »	»	
»	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»	»	
»	6,400 »	56,400 »	6,400 »	50,000 »	»	
»	50,000 »					
»	400 »	400 »	400 »	»	»	
»	2,500 »	2,500 »	2,500 »	»	»	
»	5,000 »	5,000 »	5,000 »	»	»	
794,600 »	924,550 »	1,719,150 »	1,799,400 »	62,500 »	142,550 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		BASSIN DE L'YSER.
		<i>Yser.</i>
55	a.	Renforcement des talus au moyen de revêtements en briques
	b.	Continuation des travaux d'amélioration entre Rousbrugge et Knocke
		<i>Plantations.</i>
56	»	Plantations nouvelles
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
57	»	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAU.
		<i>Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
	a.	Port d'Ostende
	b.	Port de Nieuport.
58	c.	Port de refuge de Blankenberghe
	d.	Côtes
	e.	Phares et fanaux.
		A REPORTER. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
794,600 »	924,550 »	1,719,150 »	1,709,400 »	62,500 »	142,550 »	
»	6,000 »	56,000 »	51,000 »	25,000 »	»	
»	50,000 »					
25,000 »	»	25,000 »	25,000 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
834,600 »	980,550 »	1,855,150 »	1,890,400 »	87,500 »	142,550 »	
68,600 »	80,000 »	507,900 »	277,950 »	29,950 »	»	
55,000 »	»					
5,000 »	5,000 »					
100,000 »	12,700 »					
1,600 »	»					
210,200 »	97,700 »	507,900 »	277,950 »	29,950 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Travaux d'amélioration des ports, côtes, phares et fanaux.</i>
		PORT D'OSTENDE.
59	"	Exhaussement d'une partie de l'estacade ouest et travaux de renouvellement; construction en maçonnerie de briques de la jetée basse de cette même partie d'estacade
		CÔTES.
40	a.	Continuation des travaux de consolidation des dunes, à Mariakerke
	b.	Continuation des travaux de construction de perrés maçonnés, en vue de garantir la côte contre l'action envahissante de la mer
		PHARES ET FANAUX.
41	"	Exécution de travaux et acquisition d'objets nécessaires pour améliorer les phares et fanaux des ports d'Ostende et de Nieupoort.
		TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS. — ROUTES, BATIMENTS CIVILS, TRAVAUX HYDRAULIQUES. — CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.
42	"	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications fr.
		TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. fr.
		SIXIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
45	"	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement
44	"	Traitements et indemnités des chefs de bureau et des commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées.
45	"	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves-ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil
		TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,200 °	97,700 °	507,900 °	277,950 °	29,950 °	°	
°	65,000 °	65,000 °	15,000 °	50,000 °	°	
°	25,000 °	115,000 °	115,000 °	°	°	
°	88,000 °					
°	1,000 °	1,000 °	16,000 °	°	15,000 °	
210,200 °	276,700 °	486,000 °	421,950 °	79,050 °	15,000 °	
28,000 °	°	28,000 °	28,000 °	°	°	
28,000 °	°	28,000 °	28,000 °	°	°	
689,270 °	10,000 °	699,270 °	687,270 °	12,000 °	°	
709,579 °	15,000 °	722,579 °	694,995 °	27,586 °	°	
12,000 °	°	12,000 °	12,000 °	°	°	
1,410,849 °	25,000 °	1,455,849 °	1,504,265 °	59,586 °	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Récapitulation du chapitre II.		
		1 ^{re} SECTION. — Ponts et chaussées.
		2 ^e — — Bâtiments civils
		3 ^e — — Service des canaux et rivières, etc.
		4 ^e — — Ports et côtes
		5 ^e — — Frais d'études, d'adjudications, etc.
		6 ^e — — Personnel des ponts et chaussées.
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHAPITRE III.		
MINES.		
1^{re} SECTION. — Personnel du conseil.		
46	°	Personnel du conseil des mines. — Traitements.
47	°	— — — Frais de route
48	°	— — — Matériel
2^{me} SECTION. — Personnel du corps.		
49	°	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, salaires des expéditionnaires employés par les ingénieurs
50	°	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines
51	°	Confection de la carte générale des mines.
3^{me} SECTION. — Caisses de prévoyance.		
52	°	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
4^{me} SECTION. — Impressions, etc.		
53	°	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,250,080 »	»	5,250,080 »	5,250,080 »	»	»	
250,000 »	195,000 »	445,000 »	450,000 »	»	5,000 »	
854,600 »	980,550 »	1,835,150 »	1,890,400 »	»	55,250 »	
210,200 »	276,700 »	486,900 »	421,950 »	64,950 »	»	
28,000 »	»	28,000 »	28,000 »	»	»	
1,410,849 »	25,000 »	1,455,849 »	1,594,265 »	59,586 »	»	
6,005,729 »	1,475,250 »	7,478,979 »	7,454,695 »	104,556 »	60,250 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				44,286 »		
40,810 »	»	40,810 »	40,810 »	»	»	
500 »	»	500 »	500 »	»	»	
1,800 »	»	1,800 »	1,800 »	»	»	
200,000 »	»	200,000 »	200,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
»	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»	»	
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
513,910 »	15,000 »	528,910 »	528,910 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
PREMIÈRE SECTION.		
VOIES ET TRAVAUX.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
54	a.	Direction centrale du service
	b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc.
	c.	Constructions nouvelles et entretien des bâtiments et dépendances.
	d.	Indemnités, frais de déplacement, intérim et travaux extraordinaires
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
55	a.	Surveillance et police de la route (surveillants, piqueurs, gardes-barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.)
	b.	Entretien ordinaire de la route, réception et placement des billes et rails, etc. (chefs-poseurs, terrassiers, poseurs, maçons, charpentiers, etc.)
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>		
56	a.	Fourniture de billes.
	b.	— de rails et accessoires
	c.	— de plates-formes, excentriques, croisements, traverses à niveau, ponts à bascule
<i>Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux :</i>		
57	a.	Matériaux et main-d'œuvre pour réparation des ouvrages d'art de la route, des stations, bâtiments et dépendances.
	b.	Travaux d'amélioration et d'entretien extraordinaire
	c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, de signaux, d'objets de matériel, de mobilier et divers.
	d.	Loyers de locaux pour bureaux à l'intérieur des villes et pour logement de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État
		TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
64,140 »	»	455,740 »	455,740 »	»	»	
242,400 »	»					
98,200 »	»					
29,000 »	»					
1,912,500 »	»	2,845,000 »	3,057,000 »	»	a) 192,000 »	a) Y compris 42,000 francs à transférer au Budget pour ordre (art. 52).
952,700 »	»					
1,000,500 »	200,000 »	2,192,500 »	2,254,500 »	»	b) 62,000 »	b) A transférer au Budget pour ordre (art. 54).
718,500 »	»					
275,500 »	»					
604,000 »	»	1,075,480 »	1,082,480 »	»	c) 9,000 »	c) Idem idem (art. 53).
270,000 »	»					
55,480 »	»					
54,000 »	»					
1,544,720 »	200,000 »	6,544,720 »	6,807,720 »	»	263,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION.		
TRACTION ET MATÉRIEL.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
58	a.	Direction centrale du service
	b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations, approvisionnements
	c.	Arsenal. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement, intérim, travail extraordinaire
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
59	a.	Traction des convois (machinistes et chauffeurs).
	b.	Entretien, visite et réparations ordinaires des locomotives, tenders, voitures, waggons, etc., dans les stations
	c.	Grandes réparations du matériel en général à l'arsenal
	d.	Renouvellement et amélioration du matériel.
	e.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>		
60	a.	Pour économie constatée dans la consommation du coke
	b.	Pour encourager la marche régulière des convois
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>		
61	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.
	b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>		
62	a.	Entretien, visite et réparation des locomotives, tenders, voitures, waggons, matériel fixe, mobilier, etc.
	b.	Renouvellement et amélioration du matériel
	c.	Entretien et renouvellement de bureaux ambulants pour le service des postes
		TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
95,080 »	»	} 386,880 »	381,480 »	5,400 »	•	
169,850 »	»					
105,050 »	»					
16,900 »	»					
900,000 »	»	} 5,847,000 »	5,952,000 »	»	a) 85,000 »	a) A transférer au Budget pour ordre (art. 52).
822,000 »	»					
850,000 »	»					
470,000 »	»					
805,000 »	»					
70,000 »	»					
57,000 »	»	} 107,000 »	107,000 »	»	»	
1,205,000 »	»	} 1,560,000 »	2,000,000 »	»	b) 440,000 »	b) Y compris 40,000 fr. ncs à transférer au Budget pour ordre (art. 54).
555,000 »	»					
2,540,800 »	»	} 4,665,800 »	4,728,800 »	»	c) 65,000 »	c) A transférer au Budget pour ordre (art. 54).
2,298,000 »	»					
25,000 »	»					
10,564,680 »	»	10,564,680 »	11,149,280 »	5,400 »	590,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE .

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
TROISIÈME SECTION.		
TRANSPORTS.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
65	a.	Direction centrale du service
	b.	Mouvement. — Surveillance des convois; répartition des waggons; convoyage des voyageurs et des marchandises.
	c.	Trafic. — Surveillance du service; distribution des coupons; inscription des bagages et des marchandises; factage; pertes et avaries; relations internationales, etc.
	d.	Indemnités. — Frais de déplacement; intérim; travail extraordinaire; découchers des gardes-convois, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois et des manœuvres :</i>		
64	a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc.
	b.	Formation des convois; nettoyage des bureaux; portiers, gardiens, gardes-trains, veilleurs, etc.
	c.	Manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords
<i>Frais d'exploitation :</i>		
65	a.	Matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc.
	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc.; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement; outils, ustensiles, etc.
	c.	Usage de la station d'Herbesthal; quote-part des dépenses du personnel des convois rhénans et du service belge-allemand; autres dépenses analogues
66	•	<i>Camionnage.</i> — Prise et remise à domicile des marchandises
67	•	<i>Pertes et avaries.</i> — Indemnités aux ayants-droit et frais d'expertise, de procédure, etc.; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer.
68	•	<i>Redevances aux compagnies, pour l'usage de leur matériel.</i>
		TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION. fr.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
210,700 »	»					
871,850 »	»					
		2,728,930 »	2,992,750 »	9,200 »	a) 273,000 »	a) A transférer au Budget pour ordre (art. 51).
1,568,780 »	»					
77,600 »	»					
1,156,260 »	»					
502,000 »	•	1,784,260 »	2,204,260 »	»	b) 420,000 »	b) Idem idem (art. 52).
126,000 •	»					
666,500 »	»					
147,000 »	»	828,500 »	898,500 »	»	c) 70,000 »	c) Idem idem (art. 53).
15,000 »	»					
450,000 »	»	450,000 »	750,000 »	»	d) 500,000 »	d) Idem idem (art. 55).
100,000 »	»	100,000 »	100,000 »	»	»	
5,000 »	•	5,000 »	5,000 »	»	»	
5,876,690 »	»	5,876,690 »	6,950,490 »	9,200 »	1,063,000 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
QUATRIÈME SECTION.		
POSTES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
69	a.	Direction centrale. — Surveillance et contrôle
	b.	Bureaux de perception et de distribution
	c.	Bureaux ambulants
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>		
70	a.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les villes desservies par un bureau de perception (facteurs de ville).
	b.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux)
	c.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.
<i>Transport des dépêches :</i>		
71	a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches
	b.	Indemnités ou subsides pour transport des dépêches par services affluents, messageries et bateaux à vapeur
	c.	Transport des dépêches par des piétons. — Transports extraordinaires, entreposage, passages d'eau, menues dépenses
	d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées
	e.	Indemnité à payer éventuellement à la compagnie concessionnaire de la ligne des paquebots belges, sur le Brésil et la Plata, pour compléter, jusqu'à concurrence de 250,000 francs, le produit des taxes maritimes des correspondances transportées par le service (<i>crédit non limitatif</i>).
72	"	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. (<i>Crédit non limitatif</i>)
75	"	<i>Matériel.</i> — Papiers, impressions, publications, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie, entretien et appropriation des bâtiments de l'État, fourniture et entretien de mobilier, menues dépenses
TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. . . . fr.		
CINQUIÈME SECTION.		
TÉLÉGRAPHES.		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
74	a.	Direction centrale et surveillance du service
	b.	Bureaux de transmission et de réception, frais de déplacements et d'intérim, et indemnités pour travail extraordinaire, etc.
75	"	<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois.</i>
76	"	<i>Entretien des lignes et des appareils, mobilier et consommations diverses, etc.</i>
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
178,050 »	»	1,408,800 »	1,509,200 »	a) 99,600 »	»	a) Y compris 46,600 francs transférés de l'article 2, litt. c, et 10,800 francs transférés de l'article 77.
1,047,450 »	»					
185,500 »	»					
678,800 »	»	1,889,000 »	1,877,000 »	12,000 »	»	
1,170,450 »	»					
159,750 »	»					
49,525 »	»	712,000 »	772,000 »	»	60,000 »	
405,516 »	»					
75,250 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
54,125 »	»					
150,000 »	»	481,500 »	511,500 »	»	50,000 »	
10,000 »	»					
481,500 »	»	4,501,500 »	4,479,700 »	111,600 »	90,000 »	
159,200 »	»	857,115 »	808,615 »	28,500 »	»	
697,915 »	»					
417,500 »	»					
165,000 »	»					
1,419,615 »	»	1,419,615 »	1,591,115 »	28,500 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
SIXIÈME SECTION.		
SERVICES EN GÉNÉRAL. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>		
77	a.	Surveillance et contrôle des gestions comptables, atelier du timbre, masse d'habillement, magasin central et dépôts de réception
	b.	Indemnités. — Frais de déplacement et d'intérim, travail extraordinaire, etc.
<i>Salaires des agents payés à la journée ou par mois :</i>		
8	a.	Entretien et classement des approvisionnements, et délivrance aux dépôts, etc., par le magasin central
	b.	Déchargement, pesage, comptage et mesurage des approvisionnements présentés en réception.
	c.	Fabrication de timbres-poste et de coupons Edmond'son, etc.
79	»	<i>Matériel et fournitures de bureau pour tous les services, à l'exception de celui des postes. — Papiers, impressions, publications, mobilier et fournitures de bureau, frais de loyer et de régie aux agents du chemin de fer et du télégraphe, dont les bureaux ne sont pas installés dans un local de l'Etat, ou qui sont tenus à pourvoir au chauffage et à l'éclairage de leurs bureaux; menues dépenses</i>
80	»	<i>Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration</i>
81	»	<i>Conférences des chemins de fer belges</i> (Les crédits portés aux articles 2, litt. C, 54, 58, 65, 69, 74 et 77, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. fr.		
Récapitulation du chapitre IV.		
1 ^{re} SECTION. — Voies et travaux		
2 ^e — — Traction et matériel		
3 ^e — — Transports		
4 ^e — — Postes		
5 ^e — — Télégraphes		
6 ^e — — Services en général. (Chemins de fer, postes et télégraphes.)		
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>																																																																																										
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																											
114,715 »	»	127,515 »	158,115 »	»	a) 10,800 »	a) Transfert à l'art. 69.																																																																																										
12,600 »	»						29,500 »	»	79,600 »	79,600 »	»	»		20,500 »	»	29,800 »	»	400,000 »	»	400,000 »	460,000 »	»	60,000 »		20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»		627,915 »	»	627,915 »	698,715 »	»	70,800 »		6,544,720 »	200,000 »	6,544,720 »	6,807,720 »	»	265,000 »		10,564,680 »	»	10,564,680 »	11,149,280 »	5,400 »	590,000 »		5,876,690 »	»	5,876,690 »	6,950,490 »	9,200 »	1,065,000 »		4,501,500 »	»	4,501,500 »	4,479,700 »	111,600 »	90,000 »		1,419,615 »	»	1,419,615 »	1,591,115 »	28,500 »	»		627,915 »	»	627,915 »	698,715 »	»	70,800 »		29,554,920 »	200,000 »	29,554,920 »	51,457,020 »	154,700 »	2,076,800 »		DIMINUTION. . . . fr.	
29,500 »	»	79,600 »	79,600 »	»	»																																																																																											
20,500 »	»																																																																																															
29,800 »	»						400,000 »	»	400,000 »	460,000 »	»	60,000 »		20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»		1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»		627,915 »	»	627,915 »	698,715 »	»	70,800 »		6,544,720 »	200,000 »	6,544,720 »	6,807,720 »	»	265,000 »		10,564,680 »	»	10,564,680 »	11,149,280 »	5,400 »	590,000 »		5,876,690 »	»	5,876,690 »	6,950,490 »	9,200 »	1,065,000 »		4,501,500 »	»	4,501,500 »	4,479,700 »	111,600 »	90,000 »		1,419,615 »	»	1,419,615 »	1,591,115 »	28,500 »	»		627,915 »	»	627,915 »	698,715 »	»	70,800 »		29,554,920 »	200,000 »	29,554,920 »	51,457,020 »	154,700 »	2,076,800 »		DIMINUTION. . . . fr.				b) 1,922,100 »	b) Y compris 1,566,000 francs à transférer au Budget pour ordre.							
400,000 »	»	400,000 »	460,000 »	»	60,000 »																																																																																											
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»																																																																																											
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»																																																																																											
627,915 »	»	627,915 »	698,715 »	»	70,800 »																																																																																											
6,544,720 »	200,000 »	6,544,720 »	6,807,720 »	»	265,000 »																																																																																											
10,564,680 »	»	10,564,680 »	11,149,280 »	5,400 »	590,000 »																																																																																											
5,876,690 »	»	5,876,690 »	6,950,490 »	9,200 »	1,065,000 »																																																																																											
4,501,500 »	»	4,501,500 »	4,479,700 »	111,600 »	90,000 »																																																																																											
1,419,615 »	»	1,419,615 »	1,591,115 »	28,500 »	»																																																																																											
627,915 »	»	627,915 »	698,715 »	»	70,800 »																																																																																											
29,554,920 »	200,000 »	29,554,920 »	51,457,020 »	154,700 »	2,076,800 »																																																																																											
DIMINUTION. . . . fr.				b) 1,922,100 »	b) Y compris 1,566,000 francs à transférer au Budget pour ordre.																																																																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
COMMISSIONS.		
1^{re} SECTION. — Commission des procédés nouveaux.		
82	»	Frais de route et de séjour.
85	»	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc.
2^{me} SECTION. — Commission des Annales des travaux publics.		
84	»	Frais de route et de séjour.
85	»	Publication du recueil, frais de bureau, etc.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
86	»	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
PENSIONS.		
87	»	Premier terme des pensions conférées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
SECOURS.		
88	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
89	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,000 »	»	1,000 »	1,000 »	»	»	
1,000 »	»	,000 »	1,000 »	»	»	
800 »	»	800 »	800 »	»	»	
4,200 »	»	4,200 »	4,200 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
»	59,500 »	59,500 »	59,500 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
15,952 »	»	15,952 »	15,952 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
— — —		
I.	50	Administration centrale
II.	ib.	Ponts et chaussées
III.	64	Mines
IV.	66	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes
V.	76	Commissions des procédés nouveaux et des Annales des travaux publics
VI.	ib.	Traitements de disponibilité
VII.	ib.	Pensions
VIII.	ib.	Secours.
IX.	ib.	Dépenses imprévues.
		TOTAL DU BUDGET.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1871.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1870.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
957,505	»	957,505	985,105	»	27,800	»
6,005,729	1,475,250	7,478,979	7,434,693	44,286	»	»
515,910	15,000	528,910	528,910	»	»	»
29,554,920	200,000	29,554,920	51,457,020	»	1,922,100	»
7,000	»	7,000	7,000	»	»	»
»	59,500	59,500	59,500	»	»	»
15,000	»	15,000	15,000	»	»	»
15,952	»	15,952	15,952	»	»	»
18,000	»	18,000	18,000	»	»	»
56,665,796	1,749,750	58,415,546	40,521,160	44,286	1,949,900	»
DIMINUTION. . . . fr.				1,905,614		»

ANNEXE
AU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
POUR L'EXERCICE 1871.



TABLEAU

des personnes admises à la pension, à charge du Trésor public, depuis le 1^{er} avril 1869 jusqu'au 31 janvier 1870, dressé conformément à l'article 4 de la loi du 17 février 1849, sur les pensions.



ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1004	Sepulle, Pierre-Joseph	Postillon	Ciney	4 mars 1809.
1005	Defooz, François-Charles. . . .	Portier de station	16 juill. 1868.	Maesevick	7 mai 1806.
1006	Bracq, Laurent	Surveillant au chemin de fer .	15 Id.	Blaregnies.	25 avril 1808.
1007	Lambotte, Jean-Joseph	Facteur rural	10 oct. 1868.	Durbuy	21 juin 1802.
1008	Cordier, Georges-Joseph	Conducteur des ponts et chauss.	15 déc. 1868.	Laroche	18 mars 1801.
1009	De Grandvoir, L.	Ingénieur en chef de 1 ^{re} classe.	Id.	Vance	29 juin 1801.
1010	Balbeur, Jean-Baptiste	Conducteur des ponts et chauss.	Id.	Habay-la-Neuve.	8 nov. 1801.
1011	Colpaert, Dominique	Id. id.	Id.	Selzaete	2 juill. 1802.
1012	Huriau, Jean-Baptiste.	Ing ^r de 1 ^{re} classe id.	Id.	Mons	16 janv. 1805.
1013	Magis, Herman-Joseph	Ingénieur en chef id.	Id.	Liège	21 avril 1803.
1014	Lebeau, Louis-Joseph.	Facteur rural	18 Id.	Barvaux	26 avril 1813.
1015	Lion, J.-P.-Ch.-C ^t	Id.	22 Id.	Henri-Chapelle	22 déc. 1822.
1016	Buyck, Charles-François.	Id.	26 janv. 1869.	Eecloo	10 nov. 1798.
1017	Lemer, Jean-Joseph	Id.	13 Id.	Dinant	13 janv. 1802
1018	Demuyser, Jean-François.	Id.	22 Id.	Neervelp	14 déc. 1822.
1019	Destrée, Alexandre	Id.	13 Id.	Couvin	11 mars 1833.
1020	Wart, Louis-Simon	Surveillant au chemin de fer .	10 févr. 1869.	Rocroy	26 avril 1802.
1021	Jacques, Félix-Arm.	Conducteur des ponts et chaussés en disponibilité.	8 Id.	Dochamps.	14 janv. 1804.
1022	De Castiau (veuve).	Postillon
1025	Maciejowski, Ignace	Conducteur des ponts et chauss.	15 déc. 1868.	Kalisch (Pologne)	28 janv. 1803.
1024	De Meren, F.-A.-P.-J.-Q	Inspecteur général des postes .	4 mars 1869.	Marche.	27 janv. 1799.
1025	Wauty, Al.-Jos.-Gh.	Éclusier-receveur	24 Id.	Arquerennes.	16 nov. 1799.
1026	De Coninck, Jean-Corneil.	Facteur rural	15 Id.	Westvleteren.	26 sept. 1801.
1027	Mathot, Lambert-Joseph.	Facteur des postes	5 Id.	Liège	24 oct. 1810.
1028	Christian, Pierre-Eugène.	Id.	28 Id.	Westoutre.	15 avril 1811.
1029	Jacquemart, Pierre-Joseph	Facteur rural	12 Id.	Outrelouxhe	25 déc. 1811.
1030	Parez, Désiré	Facteur des postes	20 avril 1869.	Alost	14 janv. 1815.
1031	Plasman, Guillaume	Officier de police au chemin de fer.	4 mai 1869.	Bruxelles	25 nov. 1804.
1032	Preud'homme, Pierre-Joseph . . .	Facteur rural	4 Id.	Peruwelz	8 nov. 1812.
1033	Vergalle, Amand	Id.	9 Id.	Oultre	4 sept. 1820.
1034	Vanrutsven (veuve).	Postillon	Coursel	25 janv. 1808.
1035	Andrieu, François-Joseph	Commis-chef en disponibilité .	5 avril 1869.	Alost	1 juin 1806.
1036	Delescluse, L.-François-Joseph.	Percepteur des postes	12 mai 1869.	Mouscron	28 févr. 1799.
1037	Gernaert, J.-H.	Inspecteur général.	16 Id.	Dunkerque	2 mars 1802.
1038	Andries, Amand	Pontonier	19 Id.	Wachtebeke	27 févr. 1805.
1039	Boquet, Joseph.	Facteur des postes	29 Id.	Beaumont.	18 mai 1804.
1040	Thomas, Charles-François	Conducteur principal des ponts et chaussées.	24 Id.	Mont-sur-Marchienne .	15 juin 1814.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
"	"	20 " "	"	Loi du 19 frimaire an VII . . .	200 "	1 mars 1869.	15 avril 1869.
21 9 "	2 5 "	24 " "	1,657 50	Art. 3 et 8	704 "	1 août 1868.	20 Id.
"	59 5 "	59 5 "	2,195 85	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,325 "	Id.	Id.
51 " "	5 " "	56 " "	798 55	Art. 1 ^{er} et 8.	511 "	1 nov. 1868.	Id.
"	40 5 "	40 5 "	2,600 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,610 "	1 janv. 1869.	Id.
1 10 "	34 7 "	56 5 "	8,000 "	Art. 1 ^{er} et 8.	4,523 "	Id.	Id.
5 6 "	59 " "	42 6 "	2,800 "	Id.	1,858 "	Id.	Id.
22 " "	14 5 "	56 5 "	2,800 "	Id.	1,755 "	Id.	Id.
"	44 11 "	44 11 "	5,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13	5,535 "	Id.	Id.
"	44 8 "	44 8 "	8,000 "	Id.	5,000 "	Id.	Id.
27 6 "	7 11 "	55 5 "	750 "	Art. 5 et 8	466 "	Id.	Id.
21 5 "	"	21 5 "	750 "	Id.	289 "	Id.	Id.
52 5 "	"	52 5 "	800 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	460 "	1 févr. 1869.	Id.
27 7 "	4 " "	51 7 "	800 "	Art. 1 ^{er} et 8.	450 "	Id.	Id.
26 4 "	"	26 4 "	800 "	Art. 5 et 8, § 2.	585 "	Id.	Id.
14 9 "	"	14 9 "	800 "	Id.	214 "	Id.	Id.
"	50 " "	50 " "	1,600 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	738 "	1 mars 1869.	Id.
"	41 8 "	41 8 "	2,600 "	Id.	1,666 "	Id.	Id.
"	"	"	"	Loi du 19 frimaire an VII	150 "	1 avril 1869.	26 juin 1869.
"	51 7 "	51 7 "	2,720 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,321 "	1 janv. 1869.	Id.
"	52 5 "	52 5 "	9,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13.	5,000 "	1 avril 1869.	Id.
1 7 10	58 8 11	40 5 21	900 "	Art. 1 ^{er} et 8.	561 "	Id.	Id.
26 4 "	4 5 "	50 9 "	800 "	Id.	457 "	Id.	Id.
18 8 "	18 4 "	37 " "	1,055 "	Art. 5 et 8	643 "	Id.	Id.
16 8 "	20 8 "	57 4 "	1,100 "	Id.	685 "	Id.	Id.
27 5 "	7 11 "	55 2 "	800 "	Id.	495 "	Id.	Id.
22 7 "	8 1 "	50 8 "	900 "	Id.	481 "	1 mai 1869.	Id.
"	44 " "	44 " "	1,558 55	Art. 5 et 8, § 1 ^{er} et 13	905 "	1 juin 1869.	Id.
27 " "	"	27 " "	800 "	Art. 2 et 8, § 2.	592 "	Id.	Id.
21 9 "	"	21 9 "	750 "	Id.	296 "	Id.	Id.
"	"	"	"	Loi du 19 frimaire an VII	150 "	Id.	5 août 1869.
"	18 " "	18 " "	5,000 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	850 "	1 mai 1869.	25 Id.
"	50 10 "	50 10 "	2,500 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	1,091 "	1 juin 1869.	Id.
55 5 "	12 " "	45 5 "	8,585 55	Art. 1 ^{er} , 8 et 13	5,000 "	Id.	Id.
"	45 " "	45 " "	700 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er} et 13.	466 "	Id.	Id.
54 1 "	"	54 1 "	800 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	495 "	Id.	Id.
"	55 5 "	55 5 "	5,200 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	1,645 "	Id.	Id.

ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

N° D'INSCRIPTION.	NOM ET PRÉNOMS	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE	LIEU	DATE
	du PENSIONNAIRE.		de l'arrêté d'admission à la retraite.	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.
1041	De Hertogh, Henri	Machiniste au chemin de fer. . .	8 mai 1869.	Bruxelles	16 juin 1817.
1042	Geerdens, Charles-Bon.	Facteur rural	17 Id.	Herck-la-Ville	29 déc. 1826.
1043	Rollinger, Jean-Pierre	Concierge à l'administr. centrale.	23 juin 1869.	Remich.	12 mai 1803.
1044	Martin (veuve)	Postillon	Houffalize.	8 mars 1806.
1045	Dedcken, Henri.	Facteur rural	8 mai 1869.	Assche	12 oct. 1815.
1046	Engels, François-Jérôme.	Facteur des postes	21 juill. 1869.	Anvers	7 juin 1818.
1047	Leunis, Éd.-J.-F.	Id.	8 août 1869.	Louvain	15 déc. 1810.
1048	Gayer, Michel	Chef de convoi au chemin de fer.	14 Id.	Nimy-Maizières	1 mars 1818.
1049	Poismans, Antoine.	Facteur des postes	17 Id.	Otrange	16 nov. 1820.
1050	Campienne, Charles-Joseph	Commis à l'administr. centrale.	8 Id.	Bruxelles	14 mars 1850.
1051	Vereecke, Louis-Charles	Facteur rural	22 Id.	Menin	6 déc. 1850.
1052	Sencie, Serv.-Ad.	Id.	8 Id.	Hal	3 avril 1835.
1053	De Meyer, Désiré-Joseph	Facteur des postes	23 sept. 1869.	Bruges	9 juin 1804.
1054	Debaere, Constantin	Facteur rural	12 Id.	Bottelaere.	23 sept. 1804.
1055	Erauw, Ferdinand	Id.	Id.	Letterhautem.	20 juill. 1817.

DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'EXERCICE 1871.

Bases de la liquidation de la pension.				Dispositions législatives APPLIQUÉES. (Lois de 1844 et 1849.)	MONTANT de LA PENSION.	DATES	
SERVICES		TOTAL.	TRAITEMENT.			de l'entrée EN JOUISSANCE DE LA PENSION.	DE L'ARRÊTÉ ROYAL qui confère LA PENSION.
Actifs.	Sédentaires et militaires.						
Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.	Ans. M. Jours.					
25 9 "	"	25 9 "	2,000 "	Art. 5 et 9	1,158 "	1 juin 1869.	25 août 1869.
15 11 "	"	15 11 "	719 17	Art. 5 et 8, § 2.	181 "	Id.	Id.
"	55 11 "	55 11 "	1,782 50	Art. 1 ^{er} et 8, § 1 ^{er}	984 "	1 juill. 1869.	Id.
"	"	"	"	Loi du 19 frimaire an VII	120 "	1 août 1869.	6 nov. 1869.
21 8 "	"	21 8 "	750 "	Art. 5 et 8, § 2.	295 "	1 juin 1869.	50 nov. 1869.
20 1 "	"	20 1 "	900 "	Id.	528 "	1 août 1869.	Id.
58 5 "	"	58 5 "	945 55	Art. 5 et 8, § 2 et 15	628 "	1 sept. 1869.	Id.
26 10 "	2 9 28	29 7 28	2,100 "	Art. 5 et 8	1,113 "	Id.	Id.
22 11 "	"	22 11 "	1,100 "	Art. 5 et 8, § 2.	458 "	Id.	Id.
"	20 5 "	20 5 "	1,170 "	Art. 5 et 8, § 1 ^{er}	555 "	Id.	Id.
9 11 "	"	9 11 "	700 "	Art. 5 et 9	227 "	Id.	Id.
12 6 "	"	12 6 "	800 "	Art. 5 et 8, § 2.	181 "	Id.	Id.
51 5 "	"	51 5 "	1,000 "	Art. 1 ^{er} et 8, § 2	571 "	1 oct. 1869.	Id.
24 4 "	4 10 "	29 2 "	800 "	Art. 5 et 8	415 "	Id.	Id.
11 2 "	"	11 2 "	700 "	Art. 5, 8, § 2, et 14	175 "	Id.	Id.
TOTAL. fr.					53,878 "		
Les extinctions de pensions, constatées du 1 ^{er} avril 1869 au 31 janvier 1870, au nombre de 48, s'élèvent ensemble à					50,857 "		
RESTE. fr.					25,041 "		
SITUATION GÉNÉRALE.							
Au 31 janvier 1870, les pensions inscrites, au nombre de 1035, s'élèvent à					634,197 "		
Et les pensions éteintes, au nombre de 542, à					520,401 "		
RESTE. fr.					553,796 "		